

avryzoom 54



MEMENTO

LES ABONNEMENTS GENERAUX CFF



L'administration communale tient à la disposition de la population 6 abonnements généraux. Les cartes journalières émises pour ces abonnements sont en vente au prix de **Fr. 35.-** par abonnement et par jour. Veuillez vous adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL



Lundi et jeudi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi fermé
Mardi et mercredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 17h00
Vendredi	matin de 8h00 à 11h30 et après-midi de 13h30 à 16h00
Tél. 026 470 40 00	e-mail: commune@avry.ch

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE REGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi	15h00 à 18h00
Mercredi	15h00 à 18h00
Jeudi	18h00 à 20h00
Vendredi	15h00 à 18h00
Samedi	09h00 à 12h00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUERICULTURE

Chaque 1^{er} vendredi du mois uniquement sur rendez-vous, de 13h30 à 18h00.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 08h00 à 09h30 au 026 347 39 69



LE CENTRE DE TRI

Horaire d'été (heure d'été)

Mardi	de 08h30 à 11h30
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 16h00 à 19h00
Samedi	de 09h00 à 12h00
et	de 14h00 à 16h00

Horaire d'hiver (heure d'hiver)

de 08h30 à 11h30
de 16h00 à 18h00
de 09h00 à 12h00



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à la Rue de Romont 29-31. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de Fr. 20.- les 20 minutes, une consultation juridique.

<http://www.oaf.ch/fr/permanence/welcom.htm>

Sommaire

1. Editorial
3. Tractanda de l'assemblée communale du 17 décembre 2014
6. Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014
16. Messages du conseil communal à l'assemblée communale du 17 décembre 2014
31. Informations communales
32. Informations des commissions
33. Vie du village
38. Chroniques
40. Informations et divers
47. Les sociétés locales

**Le bureau communal sera fermé du
22 décembre 2014 au 2 janvier 2015**

Impressum

Tirage : 4 parutions par an à 950 ex.

Editeur : Commune d'Avry

Coordination : Administration communale
- **Tél.** : 026/470 40 02

Commission d'information : Michel Moret,
Céline Robichaud, Sylvain Clément, Jean-
Damien Meyer

Secrétariat : Cassandra Pulvirenti

Impression : Imprimerie MTL

SARINA SA
cuisine+ swiss made

www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous



|||||
créambule
créateur visuel

besoin d'un
graphiste?

à chacun
son identité.

creambule.ch

Editorial

Enfin, nous l'avons notre pont de La Poya. Après plus de 50 ans d'attente et de discussions, il est là, ouvert à la circulation automobile, aux cyclistes et aux piétons. Et la cathédrale peut enfin respirer.

Depuis le temps qu'on en parlait. Preuve qu'il faut parfois donner du temps au temps pour que les projets importants se réalisent. Certes le projet, voire l'idée initiale, a évolué. Prévu pour partir de "La Grenette", le pont se retrouve aujourd'hui dans la zone de St. Léonard.

Et ce pont est devenu malgré lui le symbole de la réunion des communautés linguistiques, alémanique et romande. Lancé par dessus la Sarine ou par dessus la barrière de röstis, il joue pour certains un rôle fédérateur entre l'est et l'ouest ! C'est aller bien au-delà de sa fonction initiale qui était de repenser le trafic motorisé dans le quartier du Bourg.

Si je parle du Pont de la Poya, c'est pour le placer dans un contexte qui nous préoccupe tous : le trafic dans l'agglomération. En améliorant les capacités du trafic individuel, nous favorisons aussi l'usage de l'automobile. Or, au vu de l'augmentation de la population dans le district de la Sarine, seul un vrai développement des transports en commun nous aidera à trouver une solution. L'augmentation des cadences de trains et de bus est une piste, la création de voies en site propre en est une autre que nous ne devons pas négliger.

Et la dernière réponse reste le développement des zones à bâtir à proximité des gares et des lignes de bus. C'est ce que nous avons fait avec notre plan d'aménagement local, malheureusement aujourd'hui bloqué.

En attendant de vous voir nombreux à l'assemblée du budget 2015, je vous souhaite une bonne préparation à l'hiver qui ne saurait tarder.

Benoît Piller
Syndic



NESTOR
MARTIN



Woodbox Technology

Pierre de Feu SA

Cheminées - Poêles - Fourneaux



Taille de pierre - Rénovation de façade

Ensemble, construisons votre idée...

Exposition, Rte de l'Industrie 16, 1754 Avry-Rosé - 026 470 29 00

André ROSSIER maraîcher



Label de L'Union maraîchère suisse
Suisse Garantie

1754 CORJOLENS
026/470 28 38

Vente de légumes et fruits de saison.
Marché le vendredi de 8h15 à 9h15
Rte de la Côte 19 à Avry



Vitrerie - Glaserei
RÉPARATION - MIROIR

Werner Wyss

Tél. 026 424 88 65
Fax 026 424 88 66
Natel 079 217 44 31

Rte des Muëses 1a
1753 Matran
wernerwyss@gmail.com



«L'artisan qui met du plaisir
dans votre assiette»

Rte de la Glâne 117
1752 Villars-sur-Glâne

Tél. 026 402 14 58
www.traiteur-robatel.ch



ESPACE ELLE & LUI

La beauté & le bien-être
& au féminin masculin

Silvie Bussard | Diplômée pédicure et maquillage permanent
Alexandra Joye | Esthéticienne diplômée

Avry-Bourg 24 | 1754 Avry-sur-Matran | Tél. +41 (0)26 470 04 51 | www.espace-elle-et-lui.ch



Commune d'Avry

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune d'Avry sont convoqués en assemblée communale pour

le mercredi 17 décembre 2014 à 20h00 à l'Auberge d'Avry-Rosé à Rosé

Tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2014**
Il ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site de la commune.
- 2. Présentation du plan financier 2015-2020**
Commentaire de la commission financière
- 3. Budget 2015**
 - 3.1. Présentation générale du budget fonctionnement et investissement 2015**
Rapport de la commission financière
 - 3.2. Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.3. Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.4. Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.5. Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne**
 - 3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire**
Rapport de la commission financière
Vote
 - 3.6. Crédit d'investissement pour l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)**
Rapport de la commission financière
Vote

3.7. Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

3.7.1 Proposition de voter toutes les décisions relatives à ce point de l'ordre du jour au bulletin secret

(Le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents (Art. 18, al. 2 LCo))

Vote

3.7.2 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 2'525'500 pour réaliser le projet d'assainissement et d'agrandissement de la halle de sport tel que voté le 29 avril 2013

Position du Conseil communal

Rapport de la Commission financière

Vote

3.7.3 Approbation d'un crédit supplémentaire de CHF 1'881'500 pour réaliser le projet alternatif de rénovation et d'agrandissement de la halle de sport proposé par le bureau LZ&A

(Cet objet sera soumis au vote uniquement si le crédit supplémentaire soumis au vote au point précédent a été refusé.)

(Un refus de ce crédit supplémentaire a pour conséquence de clore le crédit d'investissement voté le 29 avril 2013 en l'état actuel des dépenses déjà engagées)

Position du Conseil communal

Rapport de la Commission financière

Vote

3.8 Rapport final de la commission financière sur le budget 2015

Approbation du budget 2015

Vote

4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

Rapport de la commission financière

Vote

5. Reprise au domaine public de l'Impasse du Verger

Rapport de la commission financière

Vote

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

Le Conseil communal

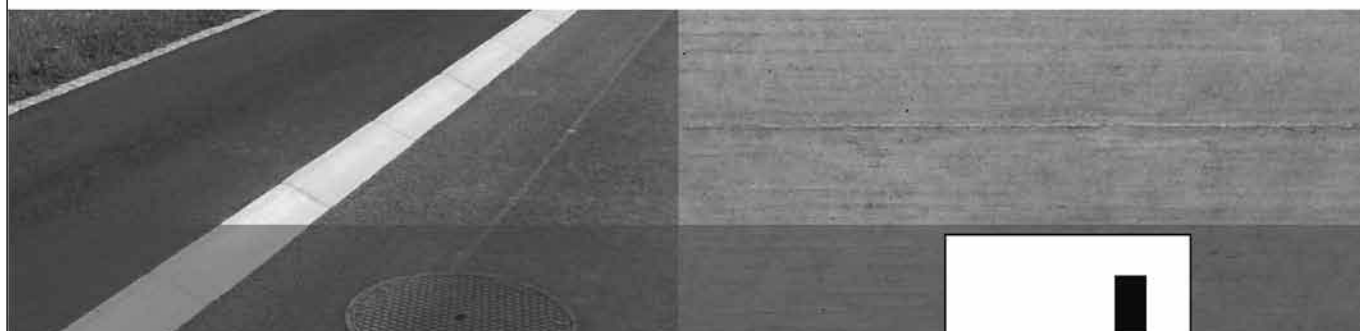


Une banque pour tous.

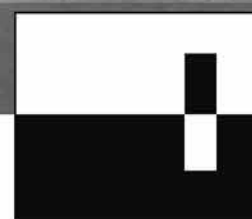


**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert



Gilbert Brodard & Fils SA
Rte de Fribourg 20
1634 La Roche
Tél. +41(0)26 413 92 20
Fax +41(0)26 413 92 29
office@gbrodard.ch
www.gbrodard.ch



brodard SA
BÂTIMENT GÉNIE CIVIL
LA ROCHE FRIBOURG BULLE

Notre expérience, ...votre futur.



Commune d'Avry

Procès-verbal no 22 de l'assemblée de la commune d'Avry

du jeudi 22 mai 2014 à 20.00 heures
à l'Auberge d'Avry-Rosé, à Avry

Président M. Benoît Piller, Syndic
Scrutateurs : M. Xavier Pierlet
M. Michel Müller
Mme Jeannette Buchs

M. Benoît Piller, syndic, ouvre l'assemblée à 20h00 en remerciant les citoyennes et citoyens présents de participer nombreux à cette assemblée en rappelant le vote du 3 mars 2013 sur une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Cette loi, mise en application par la Confédération pour tous les cantons, a de grandes conséquences sur le développement de notre canton. Les communes ont maintenant leurs nouvelles mises en zone bloquées et il ne se passe pas un jour sans que le sujet soit abordé dans les médias. Le Conseil communal profitera de cette assemblée pour informer les citoyens présents sur les projets en cours dans notre commune. Cela étant dit, M. Piller salue tout particulièrement Mme Maillard, administratrice, qui assurera la prise du procès-verbal, ainsi que Cassandra Pulvirenti, apprentie de dernière année, qui vient parfaire sa formation en assistant à cet exercice de démocratie.

Cette assemblée a été convoquée :

- par un « tout-ménage »
- par un bulletin d'information communale (Avryzoom N° 52 de mars 2014)
- par une publication dans la feuille officielle N°18 du 2 mai 2014
- par affichage au pilier public.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation, M. Piller déclare cette assemblée ouverte et informe que, dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés, comme le permet le règlement de la loi sur les communes.

La commune d'Avry compte à ce jour 1336 citoyens électeurs inscrits au registre civique, soit 4 de plus qu'en mai dernier.

Pour cette assemblée, se sont excusés :
M. Jacques Bourgeois, Conseiller national,
M. Benoît Macherei, Président de la commission financière,
M. François Bouverat,

Mme Françoise Chappatte,
Mme Marie-Hélène Mabbellini,
Mme Geneviève Renevey.

Les personnes suivantes sont nommées scrutateurs :

M. Xavier Pierlet
M. Michel Müller
Mme Jeannette Buchs

M. Piller rappelle le tractanda de l'assemblée :

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013 :
ne sera pas lu, il est à la disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

2. Comptes 2013

- 2.1. Présentation générale des comptes communaux**
- comptes de fonctionnement
 - comptes des investissements
- 2.2. Rapport de la commission financière sur les comptes 2013**
- 2.3. Approbation des comptes 2013, Vote**

3. Crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h

Rapport de la commission financière,
Vote

4. Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy

Rapport de la commission financière,
Vote

5. Crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur

VALTRALOC « Garages »
Rapport de la commission financière,
Vote

6. Informations du Conseil communal

7. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013

Il n'est pas donné lecture de ce procès-verbal qui a été à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'assemblée.

Il a également été publié dans Avryzoom N° 51 du mois de mars 2014 et figure sur notre site Internet.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2013 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 50 citoyens présents à ce moment de l'assemblée, avec les remerciements d'usage à Mme Maillard pour sa rédaction.

2. Comptes 2013

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- comptes de fonctionnement

M. Moret informe que les comptes de fonctionnement 2013 bouclent avec un bénéfice de CHF 560'601.37, sur la base d'un total de revenus de CHF 10'589'975.26 et de charges de CHF 10'029'373.89.

Les tableaux suivants sont commentés :



Amortissements obligatoires 2013

Comptes	Libellé	Montants
1400.04	Terrain CO provisoire	8'610.00
1410.00	Routes communales	18'774.00
1430.03	Bâtiment scolaire 3	10'000.00
1430.04	Maison communale	24'000.00
1430.16	Parking de Rosé (P&R)	31'000.00
Total	débit cpte 940.330.0	92'384.00

9



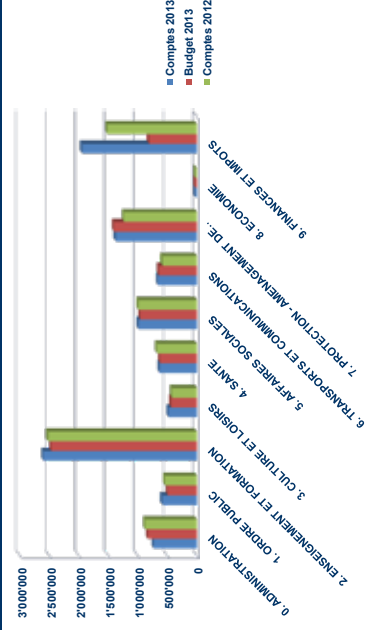
Récapitulation fonctionnement 2013

	Comptes 2013		Budget 2013		Comptes 2012	
	Changements	Revenus	Changements	Revenus	Changements	Revenus
0. ADMINISTRATION	729'544	72'866	830'170	75'500	879'791	141'126
1. ORDRE PUBLIC	587'329	406'649	494'348	414'260	543'003	457'184
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'603'941	32'413	2'473'115	32'638	2'524'856	37'872
3. CULTURE ET LOISIRS	481'322	143'441	437'017	118'251	425'460	119'996
4. SANTE	627'508	17'670	620'203	16'000	674'405	8'679
5. AFFAIRES SOCIALES	982'389	188'225	958'158	97'665	994'722	92'253
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	660'634	200'138	644'861	185'500	584'836	175'493
7. PROTECTION-AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'376'344	920'095	1'140'053	982'650	1'237'617	908'241
8. ECONOMIE	25'627	356	26'086	286	23'328	386
9. FINANCES ET IMPOTS	1'944'636	8'608'124	812'727	7'274'261	1'519'228	7'801'206
Total	10'029'374	10'589'975	8'702'738	8'207'010	9'407'246	9'442'436

11



Charges



12



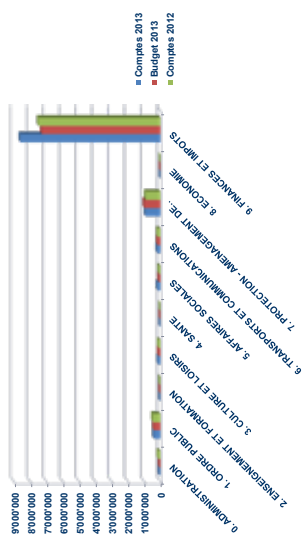
Amortissements supplémentaires 2013

Prévisions de bénéfice de l'exercice 2013	Montants	Amortissements supplémentaires	Montants
1230.20 Terrain de réserve	60'470.00	-60'470.00	0.00
1230.30 Parking auberge	640'000.00	-65'000.00	575'000.00
1230.31 Parking auberge	80'000.00	-79'999.00	1.00
1400.04 Terrain CO provisoire	235'780.00	-46'250.00	189'530.00
1410.05 Aménagement du territoire	49'742.30	-49'741.30	1.00
1410.07 Accès routier au CO	105'000.00	-104'999.00	1.00
1430.05 Bibliothèque BRA - locaux	282'000.00	-281'999.00	1.00
1430.17 Arrêts bus Avey-Bourg	300'000.00	-80'000.00	220'000.00
1430.19 Aménagement atrijs de bus	8'198.55	-8'198.55	0.00
1460.01 Ordinateur	25'475.00	-25'474.00	1.00
1460.04 Véhicule de l'édilité	65'000.00	-64'999.00	1.00
1460.04 Bus scolaire	45'000.00	-44'999.00	1.00
1460.30 Mobilier, machines, véhicules	25'955.85	-25'955.85	0.00
Totaux	1'922'922.10	-837'964.70	984'957.40
		Débit compte 940.332.0	
Prévision sur le service des eaux (930.482.04)	597'600.05	-597'600.05	0.00
1410.01 Service des eaux		Débit compte 940.332.01	

10



Recettes



13

• Comptes des investissements

Quant aux comptes des investissements, ils totalisent un montant de CHF 3'945'259.85.

M. Moret commente les tableaux suivants :



Investissements bouclés au 31.12.2013

Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2012	Solde
Acquis de terrain Act. 86 RF (V) Prévoir	13.12.2012	450'000.00	0.00	0.00	450'000.00
Collecteur Impasse des Agges (V)	11.10.2007	2'650'000.00	62'587.15	206'342.46	-8'928.55
Petits investissements à réaliser en 2013 (V)	13.12.2012	1'48'500.00	0.00	93'628.35	54'871.65

15



Investissements en cours au 31.12.2013

Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2013	Solde
Nouveau bâtiment scolaire, construction (V)	14.12.2011	10'656'506.00	441'616.05	2'056'458.20	8'158'429.75
Aménagement chemin Imp. des Agges (V)	11.10.2007	305'000.00	238'176.90	51'111.10	-44'283.00
Aménagements sportifs Intérieurs et extérieurs (halle de sport) (V)	29.05.2013	2'650'000.00	10'000.00	5'000.00	2'635'000.00
Liaison pèlerine Impasse Agges / Imp. Bois (V)	30.10.2002	46'100.00	28'345.88	62'854.65	-35'100.50
Aménagement carrefour Z.I. partie OUEST (V)	22.02.2001	443'000.00	49'108.35	0.00	393'891.65
Aménagement trottoir Z.I. vers Corfolens (V)	22.02.2001	270'000.00	0.00	0.00	270'000.00
Aménagement secteur Scheiry (V)	27.05.2010	170'000.00	-1'250.05	214'112.28	-45'365.30
Aménagement carrefour Z.I. partie EST (V)	05.12.2006	400'000.00	562'417.75	0.00	-162'417.75
Aménagement place école + carrefour (V)	11.10.2012	209'304.00	0.00	852.05	208'451.95
Travaux de balise pour l'édilité (V)	16.12.2013	170'000.00	0.00	0.00	170'000.00
Participation tiers aménagements routes Z.I. (V)	22.02.2001	-233'000.00	0.00	0.00	-233'000.00
Renov. conduites adduct. eau Scheiry (V)	11.10.2007	175'000.00	19'702.80	15'250.00	140'047.20
Pose conduite d'eau Ollardo (V)	11.10.2007	135'000.00	0.00	0.00	135'000.00
Adduction d'eau Impasse des Agges (V)	11.10.2007	55'000.00	6'279.50	14'992.25	34'728.25
Bac de rétention des eaux claires zone Industrielle (V)	16.12.2013	625'000.00	0.00	4'611.50	620'388.50
Assainissement du secteur de la Pray (V)	06.12.2006	1'146'000.00	259'121.75	974'065.40	-86'165.15
Mise en séparatif du centre du village (V)	11.10.2012	334'152.00	11'447.45	240'176.70	82'527.85
Revision et harmonisation PAL (V)	14.12.2005	85'000.00	133'306.60	49'741.30	-99'047.90
Nouvelle centrale de chauffage bar. Adm. et scol. (V)	29.05.2013	964'900.00	0.00	0.00	964'900.00
Petits investissements à réaliser en 2014	16.12.2013	111'500.00	0.00	0.00	111'500.00

16



Investissements en suspens ou reportés au 31.12.2013

Libellé	Décision	Credit	Utilisé années ant.	Utilisé en 2013	Solde
Aménagement Chemin Grand Clos Nord (V)	11.10.2007	102'000.00	5'672.25	-	96'327.75
Réfection du Pont de la Sommaz (V)	04.12.2008	82'000.00	-	-	82'000.00

17

A fin 2013, la situation financière de notre commune se présente comme suit :



Situation financière au 31.12.2013

AVOIRS		DETTES	
Caisse principale	525.40	Créanciers	322'778.18
Caisse du Centre de loisirs	549.00	CC-paroisse Maltran / Avry / Rosé	6'686.20
Caisse AES	156.35	Recette de l'état	133'335.10
CCP	369'546.92	CC BCF	492'145.32
Banque Raiffeisen NO	3.95	Emprunt BCF	500'000.00
150881.38 CE (soc)	200.00	Emprunt BCF Ecole	9'500'000.00
Banque Raiffeisen CE	1'087.95	Total des dettes	10'954'944.80
Fds Abris PC	30'740.80		
Fds col. Vacances	4'648'578.75		
Compte construction école	5'081'389.22		
Total des liquidités	5'903'555.58		

18

M. Moret explique qu'en mars 2013, le conseil communal, en accord avec la commission financière, a décidé d'un crédit bancaire sur 20 ans pour l'investissement de la construction de l'école à 9,5 millions, ceci en lieu et place d'un crédit de construction, en raison des taux très intéressants en cette période.

Avant de passer la parole à la commission financière, les engagements hors bilan sont présentés :



Engagements hors bilan au 31.12.2013

Ententes intercommunales associations de communes	Participation proportionnelle à l'endettement des associations
C.O. Sarine campagne et Haut Lac français	1'089'271.00
Fondation St-Martin, home de Cottens	2'915'917.20
Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	411'341.00
AESC Ass. Intercomm. Epuration des eaux Sommaz et Crausaz	0.00
AESO Alimentation en eau de Sarine ouest	769'263.05
Triège forestier Sarine Ouest	7'328.35
Service intercommunal d'aide sociale	6'206.00
Agglomération de Fribourg	25'772.82
Total	5'225'099.42

19

2.2 Rapport de la commission financière sur les comptes 2013

La parole est transmise à M. Nicolas Favre, membre de la commission financière, qui donne lecture de leur rapport :

« Pour la première fois, la société de révision « Fiduciaire Revisor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2013 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, mais celui-ci confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2013 avec la législation en vigueur et recommande à l'Assemblée communale l'acceptation des comptes présentés.

De son côté, la commission financière a passé en revue les divers comptes de fonctionnement et d'investissement. Nos commentaires, remarques et questions ont été discutés avec le Conseil communal. Nous pouvons résumer l'année 2013 comme suit:

Les comptes démontrent un résultat très positif. Avant la comptabilisation des amortissements extraordinaires, le bénéfice s'élève à près de 1,5 millions de francs.

Il faut toutefois souligner que ce très bon résultat s'explique par 2 éléments majeurs :

- En effet, les impôts sur les personnes morales ont été de 800'000 francs supérieurs à ceux inscrits dans les comptes en 2012. Pour les personnes physiques, la somme se monte à quelque 200'000 francs.

- Etant donné que nous encaissons déjà les recettes provenant de l'augmentation d'impôts, celles-ci permettent de constituer, comme prévu, des réserves pour amortir le bâtiment. D'ailleurs, le bénéfice 2013 correspond au budget.

Cette situation est exceptionnelle. En effet, si les recettes effectives avaient correspondu aux prévisions, nous n'aurions aucune correction rétroactive.

Toutefois, la pratique suivie jusqu'à aujourd'hui a toujours été prudente; dans le cas contraire, nous aurions dû procéder à des corrections négatives.

Dans le futur, les statistiques cantonales officielles seront reproduites dans les comptes ; si elles sont proches de la réalité, les écarts en seront réduits. Ainsi, les recettes des années précédentes ne devraient plus influencer d'une façon déterminante les comptes annuels.

Concernant les charges, les réponses fournies par le Conseil communal relatives à diverses positions ont été satisfaisantes.

En ce qui concerne les investissements, ils ont été à nouveau inférieurs au budget suite à plusieurs retards et reports de projets. Par contre, les enveloppes votées ne sont pas remises en cause.

En conclusion, notre commission financière suit les recommandations de l'organe de révision et vous invite à approuver les comptes de l'exercice 2013.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière
Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Machere, Charles Page, André von der Weid »

M. Pillier revient sur l'achat de l'article 86 connu sous le nom de l'ancien magasin, qui avait été décidé par l'assemblée communale du 13 décembre 2012. En raison de divergences notamment au sujet de clauses concernant l'affectation future du bâtiment, le Conseil communal a renoncé à cette acquisition après une année et demie de négociations et a clos le crédit y relatif.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

M. Thomas Keller demande des renseignements sur le report du chemin du Grand Clos et sa réalisation. Mme Dévaud explique que cet aménagement dépend de l'approbation de notre plan d'aménagement local. L'aménagement de ce sentier est considéré comme de la construction et doit donc se construire sur une zone à bâtir. Ce dossier est actuellement bloqué comme l'a mentionné M. Piller en préambule, jusqu'à l'approbation de notre plan d'aménagement local. Au nom des quartiers Marie-Favre et du Grand Clos, M. Keller souhaite que ce chemin soit réalisé le plus vite possible.

2.3 Approbation des comptes 2013, vote

La parole n'étant plus demandée, M. Piller soumet les comptes 2013 au vote en rappelant que les membres du Conseil communal n'ont pas le droit de vote lors de l'approbation des comptes.

Les comptes 2013 sont approuvés comme suit :

43 oui
 --- non
 3 abstentions

3. Crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h

Mme Dévaud, Conseillère communale, informe que le développement d'Avry, l'extension de son tissu bâti et les problèmes croissants de circulation routière ont incité la commune à procéder à une réflexion sur la modération des vitesses dans ses quartiers, et notamment à l'introduction de zones 30 km/h.

Les objectifs généraux de mise en place de zones à vitesse modérées sont :

- L'amélioration de la sécurité routière. Dans une zone 30 km/h les droits et devoirs de l'automobiliste et du piéton sont identiques à ce qu'ils sont dans une zone 50 km/h, cependant la gravité d'un éventuel accident est nettement diminuée de par la vitesse inférieure du véhicule. Par contre, dans une zone de rencontre 20 km/h telle que celle prévue à proximité immédiate de la nouvelle école, c'est le piéton qui obtient la priorité.
- L'amélioration des nuisances sonores, qui est estimée à environ 2-3 dB avec une vitesse réduite, ainsi que la diminution des émissions nocives puisqu'il est estimé qu'une conduite calme à 30km/h peut faire diminuer la consommation de carburant de 10-20%.
- la valorisation des espaces publics, de par une meilleure cohérence spatiale et une unité des aménagements.

Mme Dévaud relève qu'une partie de la zone de l'impasse de la Source, à proximité immédiate de la nouvelle école, est destinée à de la zone de rencontre 20km/h. En ce qui concerne la zone CO Sarine Ouest, les discussions sont encore en cours.



Le projet



L'échéancier de ce projet est le suivant :

- L'expertise réalisée a été validée par le Service des ponts et chaussées. Un examen préalable sera effectué, puis une mise à l'enquête publique.
- L'aménagement des zones est planifié pour fin 2014 et 2015, selon la date d'obtention du permis de construire.

Le plan de financement se présente comme suit :

... Crédit sur libéré du programme en vigueur en mai 2012. Sous réserve d'approbation du programme et du choix définitif des matériaux.



Plan de financement

Coût global du projet	250'000
Montant à investir	250'000
Frais d'entretiens annuels	2'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	6'250
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4% selon RELCo)	10'000
Frais annuels à partir de 2016	18'250

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'aménagement des zones 30 km/h et d'approuver le crédit demandé de CHF 250'000.-, financé par un emprunt bancaire

Rapport de la commission financière

Mme Jeannette Buchs Rosa, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de ladite commission :

« C'est un fait que, suite au développement de la commune, l'intensité du trafic a augmenté fortement. La population doit décider de l'opportunité d'aménager des zones à vitesse réduite.

D'un point de vue financier, la commission financière soutient le projet proposé.

Le Conseil communal devra informer régulièrement la population sur les projets envisagés ainsi que sur l'avancement des travaux.

Nous vous recommandons d'approuver la demande de crédit de 250 milles francs qui sera financé par l'emprunt.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeannette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

Il est précisé à M. Jean-Claude Genilloud qu'une expertise a été effectuée, validée par le Service des Ponts et Chaussées, et qu'effectivement la route des Fontaines n'est pas comprise dans ces zones.

M. Genilloud estime que le plan est dépassé, avec 10 ans de retard au moins et qu'actuellement on va beaucoup plus loin. M. Pillier explique qu'il y a des bus qui circulent sur ce tronçon et que la desserte serait péjorée au niveau du respect des horaires. D'autre part, les critères du SPC sont stricts et la commune n'est pas seule maître à bord pour décider de ces zones.

M. Genilloud n'est pas d'accord avec ces arguments et estime que les critères ne sont pas appliqués de façon uniforme aux services cantonaux.

M. Jean Louis Pittet pense qu'il est impératif d'entreprendre quelque chose à la route des Muralles. Depuis que la centrale Bio Gaz à Seedorf a été installée, le trafic lourd est très important. Les gros tracteurs et les poids lourds sont nombreux. Mme Dévaud rassure M. Pittet en l'informant que des mesures sont également pensées.

M. Thomas Keller demande si les véhicules sont autorisés à parquer sur les trottoirs dans les zones 30 km. Mme Dévaud explique que le parage hors cases n'est pas autorisé. A la rue Marie-Favre par exemple, il s'agit bien d'un trottoir et que le parage y est interdit. M. Thomas Keller souhaite savoir ce que fait la commune contre les contrevenants. M. Pillier informe que des remarques ont déjà transmises et des amendes déjà distribuées.

M. Claude Sapin se rallie, à l'impassé des Ages, il connaît le même problème et rien n'est mis en place. M. Pillier prend note et des campagnes seront organisées.

Concernant le contour d'Avry-Bourg, M. Claude Sapin demande si la zone 10 km/h. pourrait être augmentée à 20 ou 30 km/h. M. Pillier explique que ce n'est pas une demande légalisée puisqu'il s'agit d'une zone privée et que le Conseil communal n'a aucun poids dans une telle décision.

M. Thomas Keller demande si les nouvelles zones 30 km/h. vont engendrer de nouvelles mesures. Mme Dévaud explique que des modérateurs, vont être effectivement introduits. Elle relève que les pavés par exemple ne sont plus autorisés au bord des gendarmes couchés et que certains gendarmes couchés ne sont plus dans les normes. A la route des Muralles, des chicanes latérales sont prévues.

M. Joël Martin trouve dommage que les mesures ne soient pas présentées ce soir. En qualité d'agriculteur, il utilise aussi des grandes machines et il est important qu'il puisse passer. Mme Dévaud explique que nous en sommes actuellement au stade de l'expertise validée par le SPC. Si le crédit est approuvé ce soir, nous allons devoir travailler avec un ingénieur civil pour préparer les plans nécessaires à l'examen préalable puis l'enquête publique pourra être effectuée, période durant laquelle les personnes pourront se prononcer.

M. Charles Page souhaite que le problème des parages soit réglé en même temps que l'aménagement des zones 30 km/h., que des places de parc soit intégrées dans les zones 30km/h, et que le problème soit réellement résolu. Les amendes ne représentent pas une solution.

M. Pillier informe que nous sommes déjà intervenus auprès des propriétaires. Les normes de construction prévoient au minimum qu'un maximum de places de parc. En ce sens, un P & R a été créé. M. Pillier fait remarquer que certains locaux, pour des raisons d'économies, ne souhaitent pas louer une place de parc et laissent leur véhicule sur les trottoirs. Les propriétaires ont été sensibilisés.

Mme Dévaud évoquent également les normes de places de parc pour les vélos à l'intérieur des bâtiments. Pour un immeuble, il faut autant de places de parc pour les vélos que de pièces. Cela signifie que, pour un appartement de 5 pièces, 5 places de parc pour les vélos sont exigées. Cela représente des conséquences telles que des voitures à l'extérieur.

Mme Marie-Thérèse Cotting se demande pourquoi les gens ne vont pas parquer au P & R.

Se référant au déplacement des citoyens à cette assemblée, M. Charles Page relève que la possibilité du co-voiturage reste une heureuse théorie.

Vote

La parole n'étant plus demandée, le crédit d'investissement pour l'aménagement des zones 30 km/h est soumis au vote et approuvé selon les résultats suivants :

48 Oui
1 Non
2 Abstentions

4. Crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy

Au moyen du plan ci-dessous, Mme Dévaud explique la situation :

La route du Covy dispose d'un trottoir qui s'interrompt à la hauteur de la rte du Covy 50. Ensuite le cheminement piétonnier s'effectue en bordure de route.

La route du Covy restera un axe de circulation à 50 km/h., et la prolongation de ce trottoir jusqu'à l'entrée du quartier de l'Otierdo représente une amélioration pour la sécurité routière.

Le projet



31

L'échéancier est le suivant :

- Un examen préalable sera effectué, puis une mise à l'enquête publique
- La réalisation du trottoir est planifiée pour fin 2014, début 2015, selon la date d'obtention du permis

Le plan de financement se présente comme suit :



Plan de financement

Coût global du projet	125'280
Montant à investir	125'280
Frais d'entretien annuel	1'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	3'132
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4 % selon RELCo)	5'011
Frais annuels à partir de 2015	9'143

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet de réalisation d'un trottoir à la route du Covy et d'approuver le crédit demandé de CHF 125'280.-, financé par un emprunt bancaire

32

Rapport de la commission financière

M. Charles Pages donne lecture du rapport de la commission financière :

« Ce projet nous paraît indispensable pour assurer la sécurité des piétons empruntant ce tracé.

Dès lors, nous vous recommandons d'approuver la demande de crédit de 125'280 francs qui sera financé par un emprunt.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

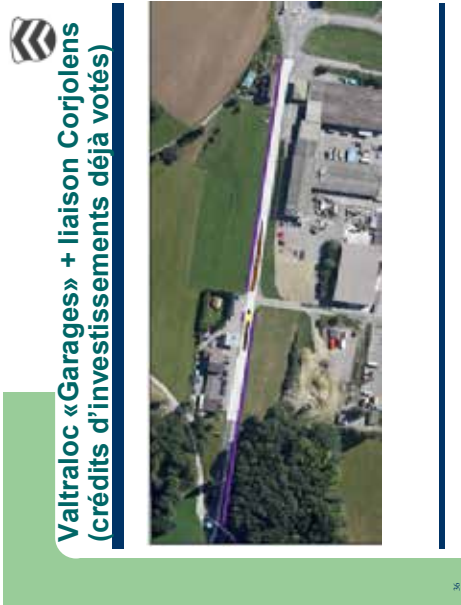
A M. Denis Joye, il est expliqué que le projet prévoit le trottoir à l'extérieur du gabarit actuel de la route, le profil sera en continuation du trottoir existant.

Vote

Au vote, le crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir à la route du Covy est approuvé à l'unanimité par les 54 citoyens présents.

5. Crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages »

M. Clément précise la situation du projet au moyen du plan ci-dessous et rappelle qu'en 2001, l'assemblée communale avait accepté des aménagements routiers pour ce secteur :



Actuellement, seul un collecteur en unitaire se trouve sous la route cantonale. La commune doit réaliser la pose d'un nouveau collecteur d'eau usée et la conduite actuelle servira de collecteur d'eau claire. Lors de ces travaux, le canton va prendre à sa charge la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour les eaux claires de la route et contribuera également aux coûts des fouilles de ce secteur.

Aujourd'hui, c'est donc un crédit pour l'assainissement des collecteurs qui est soumis à l'assemblée afin que les travaux puissent être réalisés simultanément à la réalisation des travaux routiers prévus en 2015.



Le projet soumis au vote: Assainissement collecteurs

- Les crédits votés en 2001 ne prévoyaient pas l'assainissement des collecteurs sur ce tronçon
- Le Conseil estime économiquement raisonnable de faire cet assainissement en même temps que les travaux routiers.

Le plan de financement se présente comme suit :

Plan de financement

Coût global du projet	437'400
Crédit demandé	437'400
Remboursement de la TVA	32'400
Montant à emprunter	405'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.5%)	10'125
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 4 % selon RELCo)	16'200
Frais d'exploitation (entretien)	2'000
Frais annuels à partir de 2016	28'325

Le Conseil recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages » et d'approuver le crédit demandé de CHF 437'400.-, financé par un emprunt bancaire

M. Clément rappelle que le compte des eaux doit s'équilibrer.

Rapport de la commission financière

M. Philippe Galley donne lecture du rapport de la commission financière :

« La demande de crédit du Conseil communal concerne l'assainissement des collecteurs d'eau de la route cantonale.

En 2001, un crédit d'investissement pour VALTRALOC avait été accepté par l'assemblée communale. Ces collecteurs n'étaient pas compris dans l'enveloppe financière. Après plusieurs années de planification, d'études avec les organes cantonaux et de négociations, les travaux peuvent enfin démarrer.

Pour profiter du chantier, le Conseil communal vous soumet une demande d'investissement pour les collecteurs d'eau. En effet, le fait d'entreprendre ces travaux dans le même temps, permet d'en optimiser les coûts.

Dès lors, nous soutenons la demande de crédit qui sera financée par l'emprunt et vous suggérons d'en faire de même.

Avry, le 22 mai 2014

Au nom de la commission financière

Jeanette Buchs Rosa, Nicolas Ecoffey, Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Charles Page, André von der Weid »

La parole est ensuite transmise à l'assemblée.

M. Marc Antoine Messer relève que la réalisation de ce projet est prévue pour l'année prochaine. Il demande si c'est un calendrier d'intention ou si les délais sont réalistes. Il fait remarquer que le trottoir est voté depuis 2001 et que les habitants de Corjols attendent toujours, en devant se déplacer à la gare en longeant une route très fréquentée. Il demande si les emprises de terrain sont déjà négociées.

Concernant la route, Mme Dévaud informe qu'une rencontre a eu lieu en février 2014 avec le SPC avec qui l'échéancier a été convenu. Les emprises sont en cours, l'enquête aura lieu sur les terrains de la route cantonale.

Mme Marie-Thérèse Cotting demande si devant chez elle, un mur anti-bruit est prévu. Il est répondu que sur ce secteur, leur bâtiment est concerné par les mesures de protection contre le bruit. C'est le canton qui doit prendre des mesures et ce mur éventuel appartiendrait au canton. Chaque propriétaire concerné sera contacté.

M. Piller souhaite rassurer Mme Cotting. Notre volonté est de ne pas alarmer les propriétaires. Les mesures peuvent être autant un changement de fenêtres qu'un mur en verre comme à Matran. Tous seront informés en temps voulu et les riverains peuvent refuser une protection contre le bruit qui leur sera proposée.

A M. Charles Page, il est répondu qu'en finalité, la fouille comprendra une conduite existante unitaire pour les eaux claires, un collecteur pour les eaux usées et le canton posera son propre collecteur.

Vote

Au vote, le crédit d'investissement pour le crédit d'investissement pour l'assainissement des collecteurs secteur VALTRALOC « Garages » est approuvé par :

53 oui
1 abstention

6. Informations du Conseil communal

M. Daniel Schafar transmet quelques informations sur la situation actuelle de la construction de la nouvelle école. Les délais sont respectés comme le budget où nous avons CHF 511'000.—de réserve à ce jour avec 60% des rentrées des gros œuvres effectués.

Concernant la rénovation de la halle de sport, M. Schafar explique que, suite au crédit de rénovation accordé par l'assemblée communale du 29 mai 2013 pour un montant de CHF 2'650'000.—, nous avons mis sur le marché public le mandat d'architecture. Le bureau LZ & A a remporté la soumission pour l'exécution du projet Gamboni. A ce jour, nous sommes dans la première phase du mandat, c'est-à-dire la calcul des coûts précis, par poste, avec des ingénieurs pour les sanitaires, le chauffage et l'électricité. Le coût final sera connu à fin juin. La mise à l'enquête est souhaitée pour l'automne et le début des transformations au début du printemps 2015 pour l'année.

Une commission de bâtisse a été constituée avec Mme Laurence Ecoffey, M. Olivier Kämpfen, M. Carlos Terradillos, M. Jean-Daniel Guisolan et M. Daniel Schafar.

A M. Charles Page, M. Schafar confirme que c'est bien le projet Gamboni qui a été mis en soumission et qui sera réalisé. M. Gamboni n'a pas soumissionné, seuls deux bureaux dont celui de LZ & A se sont annoncés.

M. Cédric Baechler s'interroge sur l'organisation prévue durant les travaux de rénovation de la halle pour les écoles. Cela n'est pas encore organisé, ce point sera traité ultérieurement.

M. Carlos Terradillos apporte des précisions quant à l'avant-projet d'une halle d'Unihockey présentée par M. Michel Müller. Celle-ci serait située à côté du terrain de foot.

Cette halle serait du même type que celle de Givisiez, avec une longueur de 56 m., une largeur de 38 m. et une hauteur intérieure de 6 m.. Seraient prévus : des vestiaires, une buvette, des places de parc, éventuellement même des pistes cendrées pour la gymnastique scolaire et le club d'athlétisme.

Le conseil communal est favorable à une étude d'un tel projet et un groupe de travail a été nommé. Mme Dévaud, M. Moret et M. Terradillos, conseillers communaux, en font partie et restent à disposition.

M. Claude Sapin revient sur la conduite de gaz qui empêcherait une telle réalisation. Cet aspect, bloquant jusqu'à présent, semble pouvoir maintenant se régler avec une solution particulière.

Pour M. Denis Joye, cet avant-projet devrait être régional et non pas seulement pour notre commune. M. Terradillos se veut rassurant par rapport à cet avant-projet qui va se présenter sur le même principe que celle de Givisiez.

Mme Dévaud informe l'assemblée de l'état du dossier PAL :

Le 25 mars 2014, le Conseil communal a adopté le plan d'aménagement local et a transmis le dossier à la DAEC pour son approbation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT au 1^{er} mai 2014, toute nouvelle mise en zone doit être compensée par un dézonage d'une surface équivalente dans le canton. Notre PAL n'ayant pas été approuvé par le Canton avant le 1^{er} mai, il se trouve dans cette délicate situation.

Le Conseil communal reste actif dans la défense de ce plan d'aménagement, qui à l'heure actuelle, circule dans les services de l'Etat. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

M. Marc Antoine Messer revient sur les bourses d'échange entre les communes et demande si la commune réfléchit dans le cadre de l'étude de Sarine-Ouest à cette possibilité. Mme Dévaud se veut rassurante, le conseil communal est actif pour la défense de son plan d'aménagement local.

M. Charles Page se pose la question des coûts qui seront engendrés et du plan d'aménagement en regard du plan financier.

La loi est en vigueur depuis le 1^{er} mai, mais le Conseil d'Etat n'a pas encore prévu les outils pour l'échange de terrains. Des solutions doivent être encore trouvées.

M. Piller transmet des informations concernant les études de fusion en cours pour le projet de fusion Sarine-Ouest, selon le plan du Préfet, qui comprend les communes de : Autigny, Avry, Chérens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Prez-vers-Noréaz, ainsi que pour l'étude qui se fait en parallèle concernant Avry-Matran afin de répondre aux citoyens qui ont présenté une pétition.

Six groupes de travail ont été mis sur pied pour procéder aux inventaires, analyser les éléments de chaque commune et préparer des projections.

Le calendrier futur prévoit en outre, un rapport en été 2014, une séance d'information à la population en automne 2014 et un vote consultatif en hiver 2014, puis si tout se passe bien, un vote aux urnes.

A M. Jean-Claude Maillard, il est confirmé que le même canevas est utilisé pour l'étude de Sarine-Ouest que pour celle d'Avry-Matran. Le budget complémentaire pour l'étude parallèle a simplement été oublié.

M. Marc Antoine Messer demande si un processus à géométrie variable est envisagé. Il faut éviter de se retrouver comme 2CG. Est-ce que l'unanimité est pensée ? M. Piller informe qu'il n'y a pas différentes variantes si ce n'est les deux alternatives en cours, soit Sarine-Ouest et Avry-Matran.

Divers

M. Joël Martin informe qu'il a dû refaire le treillis de son jardin, des voitures se sont retrouvées à plusieurs reprises dans son jardin. Les véhicules roulent trop vite. M. Martin souhaite que le conseil communal y réfléchisse et intervienne.

Pour terminer, M. Piller rappelle la visite de la commanderie et de la chapelle qui aura lieu le 24 mai prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. Piller remercie l'assemblée pour sa participation et convie les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Benoît Piller

L'Administratrice
Nicole Maillard



ABBP

ASSÈCHEMENT SÀRL

Avry-Bourg 18 – 1754 Avry-sur-Matran

**ASSÈCHEMENT APRÈS DÉGÂT D'EAU
ASSÈCHEMENT DE CONSTRUCTION
TOUS PROBLÈMES D'HUMIDITÉ**

SERVICE 24/24 – TÉL. 026 470 06 06 – POUR TOUTE LA SUISSE ROMANDE



Cédric Guisolan, conseiller en assurances
Téléphone 026 347 33 10
Email cedric.guisolan@mobi.ch

Quel est votre prochain objectif ?

Protéger ceux que vous aimez.

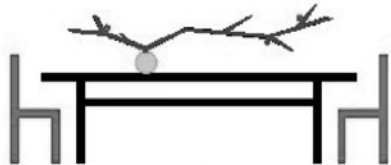
Dans le domaine de l'assurance vie aussi,
nous avons la solution qui vous convient.

La Mobilière

Assurances & prévoyance

Agence générale Daniel Charrière
Bd de Pérolles 5, 1701 Fribourg
Téléphone 026 347 33 33
www.mobifribourg.ch

Nicolas Pugin



Artisan ébéniste

Réparation Conception Réalisation
de tout votre mobilier ancien ou moderne
Avry-Bourg 14 Tél. 026/470 10 87
www.ebenisterie.ch



Boulangerie

Au Vieux Grenier SA

026 684 24 48

www.vieux-grenier.ch

Avry-Bourg - Corminboeuf
Courtepin - Grolley



N. Cosentino Carrelages SA

REVÊTEMENT FAÇADES - POSE MARBRE ET GRANIT

En Fin-Derrey 9 - 1756 Onnens

Adresse postale

Case postale 174

1752 Villars-s-Glâne 1

Natel 079 230 72 90

Tél. 026 470 19 38

Fax 026 470 19 30

NICODEMO COSENTINO

cosentino.n@bluewin.ch

<http://www.ncosentinocarrelage.com>

**MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 DECEMBRE 2014
CONCERNANT LES POINTS DU TRACTANDA**

3.2 Crédit d'investissement pour l'assainissement de l'éclairage public

1. Introduction

Les autorités suisses prévoient la stricte interdiction des composants inefficaces de l'éclairage public. La mise en application s'effectue de manière échelonnée jusqu'en 2017. Les installations à faible rendement doivent être rénovées et les sources lumineuses à vapeur de mercure sont interdites à la vente depuis 2015 déjà.

L'éclairage public de la commune d'Avry se compose actuellement de 122 points lumineux à vapeur de Mercure sur les 334 points lumineux recensés dans la commune. Ces points lumineux sont principalement des luminaires-lanternes de type Monmartre.

Un groupe de travail composé des membres de la commission d'aménagement et de la mobilité, ainsi que des membres du groupe de travail Cité de l'Energie a été mis sur pied afin d'élaborer un projet d'assainissement de l'éclairage public qui réponde aux critères actuels. Le groupe de travail s'est appuyé sur un rapport d'analyse effectué par un ingénieur spécialisé en éclairage public.

L'analyse de la situation a mis en évidence une mauvaise qualité d'éclairage sur les routes de desserte de notre commune, ainsi qu'aux endroits des passages piétons.

2. Projet présenté

Le choix de la source lumineuse s'est porté sur la technologie LED qui est la plus efficace en économie d'énergie et dont les coûts ont nettement diminué ces dernières années.

Afin d'améliorer la qualité de l'éclairage sur les routes de desserte et les passages piétons, un choix de luminaires hauts de 7 mètres est nécessaire à la route des Fontanettes, à la route du Covy et sur une partie de la route des Murailles. Le projet prévoit de conserver des luminaires bas de 5 mètres dans les quartiers résidentiels.

Un total de 158 luminaires est prévu d'être changé dans le cadre de ce projet.

Une réduction nocturne sera programmée directement sur les luminaires de 23h00 à 5h00, avec un taux résiduel de 20%.

C'est le luminaire Hestia LED de la marque Schröder qui a été choisi car il permet une réduction nocturne et a une durée de vie de 25 ans. Ce luminaire, de par sa forme élancée, s'intégrera de manière harmonieuse dans son environnement.

Avec la réalisation de ce projet, l'économie d'énergie se monte à 49'000 kWh/an, ce qui représente un montant de CHF 9300 par an au coût actuel de l'électricité.

Un chemin de démonstration avec les conditions identiques au projet présenté a été mis en place dans le jardin de l'administration communale.



L'éventualité de conserver le type de luminaire actuel a été étudiée, mais le luminaire type lanterne LED qui existe sur le marché a une durée de vie de 15 ans. En effet, sa forme n'est pas optimale pour le refroidissement de la diode LED et de ce fait en

diminue la longévité. De plus, de nombreux mats sont dans un mauvais état et devraient être changés.

Cet assainissement ne concerne pas les luminaires de la route cantonale, ni ceux de Corjolens.

Le Groupe E a lancé un plan d'aide aux communes et offre une participation financière en contrepartie de la signature d'un contrat de maintenance d'une durée minimale de 5 ans.

3. Échéancier du projet

La réalisation de l'assainissement est prévue dans le courant de l'année 2015.

4. Le coût du projet

Coût global du projet	389'400
Participation du Groupe E	47'400
Crédit demandé	342'000
Montant à investir	342'000
Frais d'entretien annuel	5'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	6'840
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 15 % selon RELCo)	51'300
Frais annuels à partir de 2015	63'140

La participation du Groupe E est conditionnée par la signature d'un contrat de maintenance pour une durée minimale de 5 ans, contrat qui se monte à CHF 9'818.70 par an pour tous les luminaires de la commune. Le montant de CHF 5'000 ci-dessus correspond aux luminaires faisant partie de la demande de crédit.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'assainissement de l'éclairage public et d'approuver le crédit demandé de CHF 342'000, financé par un emprunt bancaire.

3.3 Crédit d'investissement pour la transformation et la rénovation du bâtiment 78

1. Introduction

Suite à la construction de la nouvelle école primaire, les locaux du bâtiment 78 auront une nouvelle affectation. L'accueil extrascolaire (AES) sera installé dans ce bâtiment et une transformation ainsi qu'une rénovation des locaux adaptée à l'AES sont nécessaires.

2. Projet

Les travaux prévus consistent à ouvrir les pièces en créant deux portes coulissantes, à faire une ouverture sur le couloir avec une fenêtre, à adapter les sanitaires, à installer une petite cuisine et rafraîchir les locaux avec de la peinture.

3. Échéancier du projet

Ces travaux devront être réalisés en tout début d'année, ceci de manière à ce que l'AES puisse en disposer au plus vite. Cela permettra de stopper la location des containers de l'école enfantine au printemps et de remettre le terrain en verdure.

4. Le coût du projet

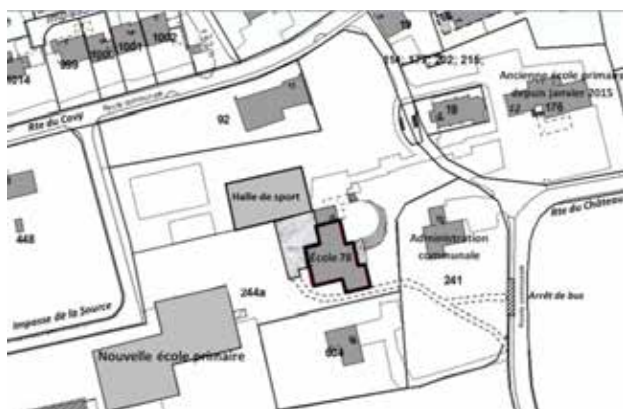
Le coût global du projet est estimé à CHF 110'000 (TVA comprise) avec une fourchette de +/- 20% à ce niveau d'étude et sera financé entièrement par l'emprunt.

Coût global du projet	110'000
Crédit demandé	110'000
Montant à investir	110'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	2'200
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RELCo)	3'300
Frais annuels à partir de 2015	5'500

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet de transformation et de

rénovation du bâtiment 78 et d'approuver le crédit demandé de CHF 110'000, financé par un emprunt bancaire.



3.4 Crédit d'investissement pour l'assainissement du préau du bâtiment 78

1. Introduction

Suite à la construction de la nouvelle école primaire, les locaux du bâtiment 78 seront assainis et dans ce cadre, le couvert du préau qui se trouve devant l'entrée nécessite également un assainissement.

2. Projet d'assainissement

Les travaux consistent à refaire entièrement l'isolation du couvert et rafraîchir les piliers et la charpente en bois.

3. Échéancier du projet

En parallèle à l'assainissement de l'accueil extrascolaire, les travaux seront réalisés au tout début d'année.

4. Le coût du projet

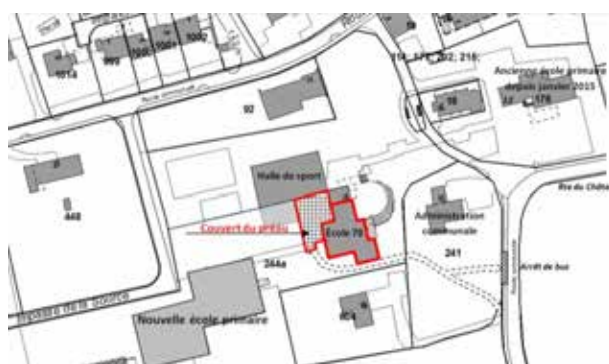
Le coût du projet est estimé à CHF 60'000 (TVA comprise) avec une fourchette de +/- 20% à ce niveau d'étude et sera financé par l'emprunt.

Coût du projet	60'000
Crédit demandé	60'000
Montant à investir	60'000

Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%)	1'200
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3 % selon RELCo)	1'800
Frais annuels à partir de 2015	3'000

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter le projet d'assainissement du préau bâtiment 78 et d'approuver le crédit demandé de CHF 60'000, financé par un emprunt bancaire.



3.5 Crédits d'investissement pour le Corps de sapeurs-pompiers La Bagne

Introduction

Au cours des dix dernières années, de nombreuses communes ont réuni leurs corps de sapeurs-pompiers. Elles ont procédé à cette réunion soit dans le cadre d'une fusion de communes, soit en créant un corps intercommunal.

Un regroupement des corps de sapeurs-pompiers s'impose lorsqu'une commune n'est plus en mesure d'assumer à elle seule le service de défense contre l'incendie. Cette situation peut résulter du fait que la commune ne dispose plus d'un effectif de sapeurs-pompiers suffisamment nombreux, suffisamment formés ou suffisamment disponibles pour assurer en tout temps une intervention rapide et efficace.

Dans ce cadre là et pour remplir les exigences FriFire, les communes d'Avry, Matran et Neyruz se sont rapprochées pour intensifier leur collaboration, qui débouchera sur une fusion des trois corps au 1^{er} juillet 2015, après l'acceptation du règlement par l'Assemblée communale. Le groupe de la protection

respiratoire des trois communes collabore déjà depuis de nombreuses années. Depuis le début de l'année 2014, tous les exercices et autres manifestations ont été organisés et effectués en commun.

Le nouveau corps de sapeurs-pompiers sera basé dans la caserne actuelle d'Avry et une cellule de première intervention à Neyruz.

3.5.1 Crédit d'investissement pour l'achat d'un camion tonne-pompe

L'achat d'un camion tonne-pompe est nécessaire car le véhicule actuel date de 1992 avec une capacité de 1'800 litres d'eau et pouvant transporter jusqu'à trois hommes. L'impact de l'augmentation des interventions a laissé des traces sur le tonne-pompe actuel. La pompe ne travaille plus qu'à 80% de son rendement. Divers travaux (CHF 28'000) seraient à entreprendre sur le camion actuel.

Le nouveau camion tonne-pompe permet de transporter 9 hommes et a une capacité de 2'500 litres d'eau, ce qui permettrait une intervention rapide sur les nouvelles zones commerciales d'Avry et Matran.

Afin de pouvoir remplir la mission confiée au Corps des sapeurs-pompiers La Bagne, les investissements suivants sont nécessaires.

Échéancier

Dès acceptation de la subvention de l'ECAB, les achats seront confirmés.

Coût de l'achat du camion tonne-pompe	600'000
Crédit demandé	600'000
Participation de l'ECAB 40%	240'000
Montant à charge du CSP La Bagne	360'000
Participation des communes de Matran et Neyruz	240'000
Montant à investir par Avry	120'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	2'400

Amortissement annuel (taux 5%, soit sur 20 ans selon ECAB)	6'000
Frais annuels à charge d'Avry	8'400

Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter l'achat d'un camion tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompiers La Bagne et d'approuver le crédit demandé de CHF 120'000 relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire, ceci sous réserve de l'approbation de cet achat par les deux autres communes et de l'octroi de la subvention de l'ECAB.

3.5.2 Crédit d'investissement pour l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire

Introduction

Les tenues de Matran datent de 1998 pour un coût de CHF 40'000, celles de Neyruz datent de 2001 pour un coût de CHF 43'154 et celles d'Avry ont environ 10 ans pour un coût identique. Mais elles ont subi un vieillissement prématuré: plus de 50% sont à changer et l'entreprise qui les a vendues est en faillite.

La proposition du nouveau corps de sapeurs-pompiers est d'uniformiser les tenues et de choisir les mêmes tenues que le corps de Fribourg.

Concernant la cellule PR (protection respiratoire), agrégat servant à remplir les bouteilles d'oxygène, les trois communes vont actuellement remplir les bombonnes à Farvagny. Ladite installation est en fin de vie et l'idée serait de pouvoir inverser la manœuvre et de vendre la prestation au prix de CHF 7 la bouteille aux autres corps.

Tenues de feu « lourdes » 70 SP x CHF 1'200	91'000
Tenues de feu « légères », complément : 40 tenues et 20 paires de bottes	18'780
Cellule de protection respiratoire	47'000
Coût global des achats par le CSP La Bagne	156'780
Participation de l'ECAB 25%	39'195

Montant à charge du CSP La Bagne	117'585
Participation des communes de Matran et Neyruz	78'390
Montant à investir par Avry	39'195
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	784
Amortissement annuel (taux 10%, soit sur 10 ans selon ECAB)	3'919
Frais annuels à charge d'Avry	4'703

Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter l'achat de matériel et l'équipement vestimentaire pour le Corps des sapeurs-pompiers La Bagne et d'approuver le crédit demandé de CHF 39'195 relatif à notre part, financé par un emprunt bancaire, ceci sous réserve de l'approbation de cet achat par les deux autres communes et de l'octroi de la subvention de l'ECAB.

3.6 Crédit d'investissement concernant l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG)

1. Historique du projet et situation actuelle

Le plan d'aménagement local (PAL) actuellement en vigueur comprend une zone d'intérêt général de 18'340 m² en-dessous du quartier de Marie-Favre où se trouve également le terrain de football.

Ces terrains appartiennent à l'hoirie Page qui a pendant des années accordé à la commune un droit de superficie pour la partie occupée par le terrain de football. Ce droit de superficie n'a pas été renouvelé, l'hoirie Page souhaitant que la commune se détermine sur le futur de cette zone et sur un achat éventuel de l'ensemble de ces terrains. Dans l'attente, un contrat de location sur une base annuelle a été conclu avec l'hoirie Page pour la partie occupée par le terrain de football.

Lors de la révision du PAL, le Conseil communal a étudié le bien-fondé de garder ou non ces terrains en ZIG et a décidé, comme l'atteste les différentes mises à l'enquête de la révision du PAL, de laisser ces terrains en ZIG. Mais n'avait pas donné suite

jusqu'à ce jour à un éventuel achat de ces terrains sous lesquels passe une conduite de gaz à haute pression qui pose problème en cas de construction à cet endroit.

Le club d'Unihockey d'Avry a approché le Conseil communal d'Avry à la fin 2013 pour pouvoir utiliser ce terrain pour y construire une arena spécialisée dans leur sport, ce qui a relancé le processus d'achat de ces terrains en ZIG par la commune.

2. Problématique de la conduite de gaz

Depuis de nombreuses années, tout développement dans cette zone, comme par exemple la construction de vestiaires et d'une buvette, a été bloqué à cause des risques trop élevés induits par la proximité de cette conduite de gaz.

Les démarches entreprises à leur propre initiative par le club d'Unihockey auprès des autorités cantonales et fédérales ont permis de constater qu'il est possible de construire quelque chose sur ces terrains pour autant que les investissements à faire pour protéger, voire déplacer, la conduite de gaz en vue de diminuer les risques d'accident majeur se justifient en regard de l'importance du projet qui se développerait au-dessus. Un simple projet de buvette et de vestiaires par exemple ne serait aujourd'hui toujours pas assez conséquent pour pouvoir imposer à la société exploitant de gazoduc de tels investissements. Un projet tel qu'une arena d'Unihockey serait par contre à l'heure actuelle suffisamment conséquent pour contraindre la société exploitant le gazoduc d'entreprendre de tels investissements.

3. Arguments du Conseil en faveur de l'achat par la Commune de ces terrains en ZIG

Tout projet, sportif ou non sportif, communal ou en partenariat privé-public, sur ces terrains nécessite comme prérequis que la Commune en soit propriétaire.

Ces terrains ayant été volontairement laissés en ZIG lors de la révision en cours du PAL, le Conseil communal est convaincu que l'achat de ces terrains est un investissement à long terme judicieux et justifié.

Si la volonté du club d'Unihockey de trouver un endroit à Avry où construire une éventuelle arena

de Unihockey a permis d'une part de constater l'évolution positive de la situation par rapport à la problématique des risques liés à la conduite de gaz et d'autre part de relancer les discussions avec l'hoirie Page concernant l'achat de leurs terrains, le Conseil communal souligne que seul l'achat des terrains est soumis au vote de l'Assemblée communale, indépendamment de tout projet. Si le projet d'arena d'Unihockey devait se concrétiser dans les prochains mois, le dossier sera alors soumis à l'Assemblée communale pour décision.

4. Le coût du projet

Les négociations avec l'hoirie Page ont abouti à un prix d'achat de CHF 70/m². Les frais et taxes à l'exclusion des impôts sur les gains immobiliers seront à la charge de la commune. De plus, la commune s'engage à ne pas changer l'affectation en ZIG de ces terrains dans les 15 prochaines années.

Coût global du projet	1'350'000
Montant à investir	1'350'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)	27'000
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 1% selon RELCo)	13'500
Frais annuels à partir de 2016	30'500

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter l'achat de l'article 288 en zone d'intérêt général (ZIG) et d'approuver le crédit demandé de CHF 1'350'000, financé par un emprunt bancaire.



3.7 Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante

1. Historique du projet et situation actuelle

L'Assemblée communale a voté le 29 mai 2013 un crédit d'investissement de CHF 2'650'000 pour réaliser l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport sur la base du projet élaboré par le bureau Archiplus à Avry durant la législature précédente et du devis calculé en mai 2012 par ce même bureau pour la demande du crédit d'investissement qui a été votée.

Ce projet a fait l'objet de nombreuses questions et discussions et le Conseil communal s'est engagé, lors de l'assemblée, à le réaliser tel que présenté et dans le montant demandé.

Les coûts du mandat d'architecte pour reprendre et réaliser jusqu'au bout ce projet dépassant la limite autorisée pour attribuer le marché de gré à gré ou sur invitation, le Conseil communal a publié dans la feuille officielle du 25 octobre 2013 un appel d'offres ouvert conformément à la loi sur les marchés

publics et a attribué après évaluation le mandat au bureau LZ&A à Fribourg.

Ce bureau, spécialisé entre autres dans l'assainissement et l'agrandissement de halles de sport, a effectué avec divers bureaux d'ingénieurs une étude détaillée et précise des coûts sur la base des normes légales en vigueur, des résultats des études des ingénieurs et de pré-offres de telle sorte de disposer de coûts très proches de la réalité, comme cela a été le cas lorsque le crédit d'investissement pour la nouvelle école a été soumis au vote.

Le résultat démontre que le devis élaboré par le bureau Archiplus pour la demande du crédit d'investissement était trop sommaire et très éloigné de la réalité. La différence de coûts concerne principalement l'assainissement. Ayant été mandaté initialement pour l'agrandissement, le bureau Archiplus a calculé l'assainissement en partant du principe de se limiter à l'essentiel. Or il s'avère que les bases légales déjà en vigueur au moment de la décision exigent, dans un cas comme celui-là, que le bâtiment soit adapté aux normes en vigueur et soit par conséquent entièrement assaini. Le coût réel de ce projet sans autre modification que la mise en conformité du projet Archiplus aux normes légales en vigueur est de CHF 5'175'500, soit un petit peu moins du double du crédit voté par l'Assemblée communale.

Le Conseil communal, ne souhaitant pas à priori investir un tel montant sans autre, a décidé d'évaluer une autre alternative et d'attribuer au bureau LZ&A un mandat complémentaire pour l'évaluer et la chiffrer avec le même niveau de précision atteint à ce jour pour le projet Archiplus.

2. Alternatives étudiées et leur évaluation

Le Conseil communal a évalué les alternatives suivantes:

1) *Réaliser le projet Archiplus tel quel.*

Comme le montant connu maintenant est près du double du crédit voté, réaliser ce projet nécessite un vote de l'Assemblée communale sur un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 2'525'500.

Les charges annuelles supplémentaires (cf. tableau des coûts ci-après) sont de CHF 115'200. Contrairement à celles mentionnées lors du vote initial, ces charges supplémentaires

ne pourront pas être compensées par les économies liées à la mise aux nouvelles normes énergétiques.

2) *Réaliser un projet moins ambitieux et donc moins coûteux qui reprendrait néanmoins les idées d'agrandissement du projet initial.*

Le projet élaboré par le bureau LZ&A est présenté à la fin du présent message et est chiffré, avec le même niveau de précision que le projet Archiplus à ce jour, à CHF 4'531'500, soit à peu près CHF 650'000 de moins que le projet Archiplus. Réaliser ce projet nécessite également un vote de l'Assemblée communale sur un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 1'881'500.

Les charges annuelles supplémentaires (cf. tableau des coûts ci-après) sont de CHF 82'950. Contrairement à celles mentionnées lors du vote initial, ces charges supplémentaires ne pourront pas non plus être compensées par les économies liées à la mise aux nouvelles normes énergétiques.

Ces deux alternatives augmentent considérablement les charges annuelles de fonctionnement par rapport au crédit voté (intérêts et amortissement du crédit supplémentaire). Les coûts d'entretien restent par contre identiques puisqu'il y a dans les deux cas des surfaces supplémentaires assez similaires à entretenir.

3. Position du Conseil communal par rapport à ces deux alternatives

Le Conseil communal est d'avis que, vu les coûts maintenant connus avec précision, le projet d'Archiplus (alternative 1) devient trop cher et qu'il devrait être abandonné sous cette forme au profit du projet alternatif élaboré par LZ&A (alternative 2) qui optimise au mieux les coûts en proposant des modifications permettant de conserver l'agrandissement qui répond aux besoins des sociétés locales. Son impact sur les charges de fonctionnement devrait pouvoir être encore absorbable si on se base sur les résultats des années précédentes.

Malgré les risques que cette augmentation fait peser sur la capacité financière de la Commune pouvant aboutir d'ici quelques années à une obligation légale d'augmenter le taux d'impôt, le Conseil communal a décidé de soutenir le projet

alternatif d'agrandissement et d'assainissement proposé par le bureau LZ&A. La halle de sport a besoin d'être assainie et son agrandissement est justifié. Reporter le tout de quelques années ne change rien à cette situation et il n'est pas sûr que la situation financière de la Commune soit meilleure dans le futur. Pire même, il ne peut pas être exclu que des travaux d'assainissement conséquents (sanitaires par exemple) doivent impérativement être entrepris entre-temps vu la vétusté des installations. Réaliser par contre cet agrandissement et cet assainissement maintenant dote la Commune d'un outil de travail pratiquement neuf et adapté aux besoins pour de nombreuses années.

Vu les investissements consentis ces dernières années et ceux présentés lors de cette assemblée, le Conseil communal est par contre conscient qu'il faudra, dès 2015, fixer des priorités en vue d'éviter autant que possible d'être dans l'obligation d'augmenter le taux d'impôts dans les prochaines années. Au niveau des investissements, il faudra reporter de quelques années certains investissements et renoncer à d'autres. Au niveau du fonctionnement, il faudra chercher les économies partout où cela est possible et judicieux.

4. Procédure de décision et de vote lors de l'assemblée

L'Assemblée communale s'était prononcée en mai 2013 sur la base d'un projet spécifique, celui d'Archiplus, et les discussions ont démontré que l'Assemblée communale attendait du Conseil communal qu'il réalise ce projet tel qu'il était présenté et pas un autre.

Le Conseil communal est d'avis que de faire voter l'Assemblée communale d'abord sur la solution qu'il privilégie maintenant avant celle permettant de réaliser le projet voté ne respecterait pas cette volonté.

Le Conseil communal a donc décidé d'une procédure de décision et de vote spécifique permettant à l'Assemblée communale d'exprimer en toute connaissance de cause sa volonté sur ce sujet.

Sous le point "3.7 Crédit d'investissement supplémentaire pour l'assainissement et l'agrandissement de la halle de sport existante", la procédure de vote sera la suivante :

- Vote sur le crédit supplémentaire de CHF 2'525'500, financé par l'emprunt, pour réaliser le projet initial élaboré par Archiplus.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale de refuser ce crédit supplémentaire.

Si ce crédit supplémentaire devait être accepté par l'Assemblée communale, le second vote devient caduc.

- Vote sur le crédit supplémentaire de CHF 1'881'500, financé par l'emprunt, pour réaliser le projet alternatif élaboré par LZ&A.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce crédit supplémentaire.

Le refus de ce crédit supplémentaire a pour effet de clore le crédit d'investissement de CHF 2'650'000 voté en avril 2013 à l'état des dépenses effectives au jour de la décision.

Lors de chaque vote, la commission financière donnera son préavis avant le vote.

Pour que les citoyennes et citoyens puissent se prononcer librement, le Conseil communal proposera, comme il l'avait fait lors du vote sur la nouvelle école, de voter ces différents points au bulletin secret.

5. Le coût des différentes alternatives

Les coûts effectifs des différentes alternatives sont résumés dans le tableau annexé .

6. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'approuver le crédit d'investissement supplémentaire de CHF 1'881'500, financé par un emprunt bancaire.

7. Annexes

Coût des différentes alternatives

Plans et façades du projet alternatif élaboré par le bureau LZ&A faisant l'objet du point 3.7.3 de l'ordre du jour.

Pour rappel, les plans et façades du projet initial d'Archiplus faisant l'objet du point 3.7.2 de l'ordre du jour ont été publiés dans Avryzoom n° 48 qui peut être consulté en ligne sur notre site internet ou au bureau communal.

Le coût des différentes alternatives

	Projet Archiplus <i>(alternative 1)</i>	Projet LZ&A <i>(alternative 2)</i>
Coût global du projet	5'175'500	4'531'500
Crédit déjà voté le 29 mai 2013	2'650'000	2'650'000
Crédit à voter le 17 décembre 2014	2'525'500	1'881'500
Subvention fédérale et cantonale ¹	min. 38'250 max. 60'910	min. 38'250 max. 60'910
Montant total à investir	min. 5'114'590 max. 5'137'250	min. 4'470'590 max. 4'493'250
Frais de fonctionnement ²	20'000	20'000
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%) ³	103'550	90'650
Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3% selon RELCo)	155'300	135'950
Frais d'exploitation ⁴ (chauffage, électricité et entretien)	30'000	30'000
Frais annuels à partir de 2016	308'850	276'600
<i>Augmentation des frais annuels par rapport au crédit initial du 29 mai 2013</i>	<i>+115'200</i>	<i>+82'950</i>

¹ calculée sur la base du programme en vigueur en mai 2012. Sous réserve de modifications du programme et du choix définitif des matériaux.

² sans changement par rapport au crédit voté le 29 mai 2013 – ces coûts restent inchangés par rapport à la situation actuelle

³ réduction de 0.5% du taux pris en compte le 29 mai 2013, vu la situation toujours stable du marché hypothécaire

⁴ sans changement par rapport au crédit voté le 29 mai 2013 – ces coûts sont inférieurs aux coûts actuels, le bâtiment étant ensuite parfaitement isolé.

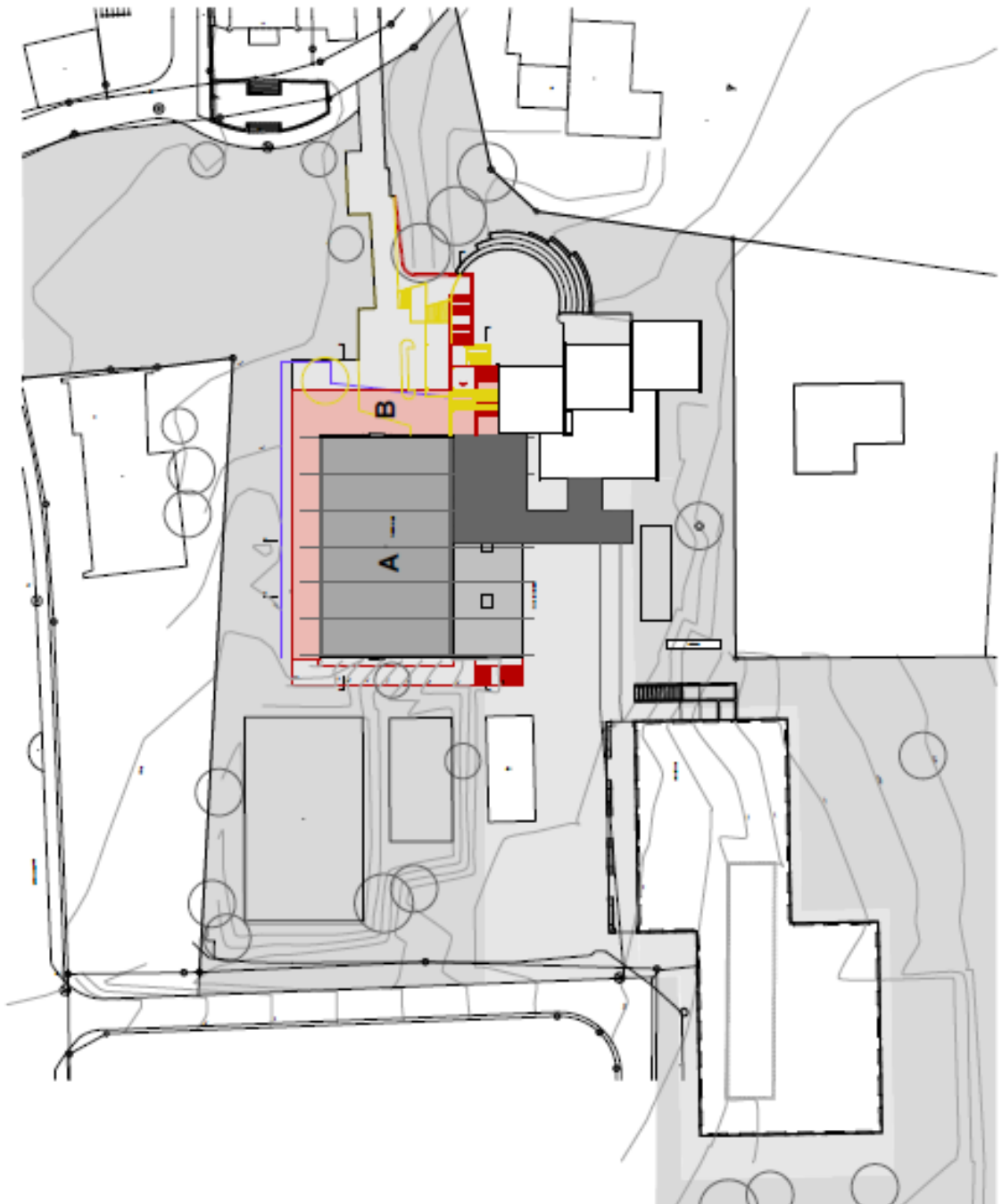
14-02 HSA
Maison sports/Avry
L. Z & A
L. Z & A
L. Z & A
L. Z & A

Objet: 14-02 HSA
Date: 14.02.2014
Objet: 14-02 HSA
Date: 14.02.2014
Objet: 14-02 HSA
Date: 14.02.2014

Objet: 14-02 HSA
Date: 14.02.2014
Objet: 14-02 HSA
Date: 14.02.2014

Legend:

- colinet
- recouvre
- à droite
- A existant
- B ajournement



14-02 HSA
Comptes rendus
14/02/2014

14-02 HSA
14/02/2014

14-02 HSA
14/02/2014

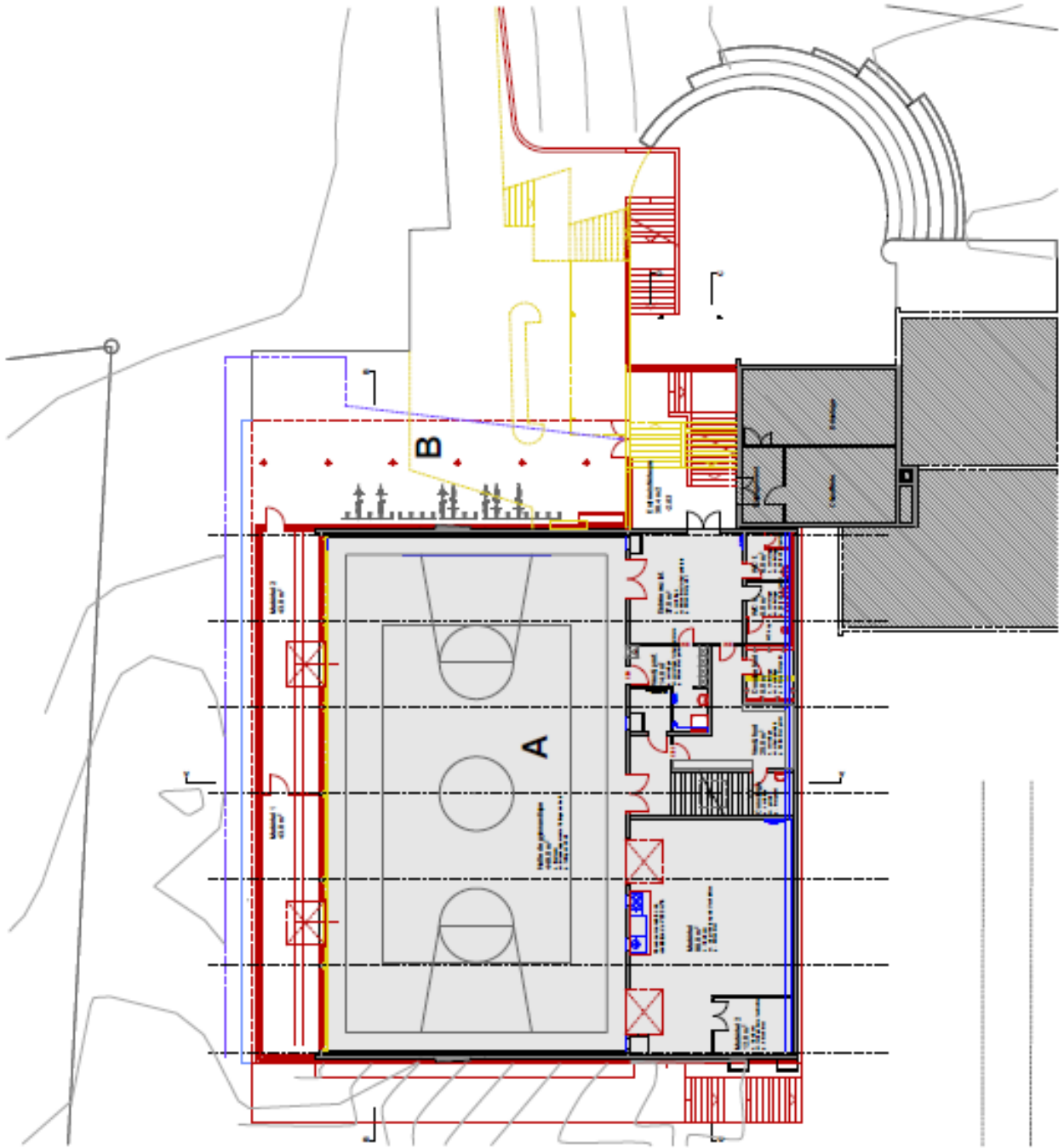
14-02 HSA
14/02/2014

14-02 HSA
14/02/2014

14-02 HSA
14/02/2014

Legend:

- soldier
- recruit
- & drink
- A equipment
- B equipment



14-02 HSA
 HESICO sportswear
 COMPTON S.p.A.
 Via S. Maria 10
 20090 Sesto San Giovanni (MI)
 Tel: +39 02 80000000
 Fax: +39 02 80000001
 Web: www.compton.it

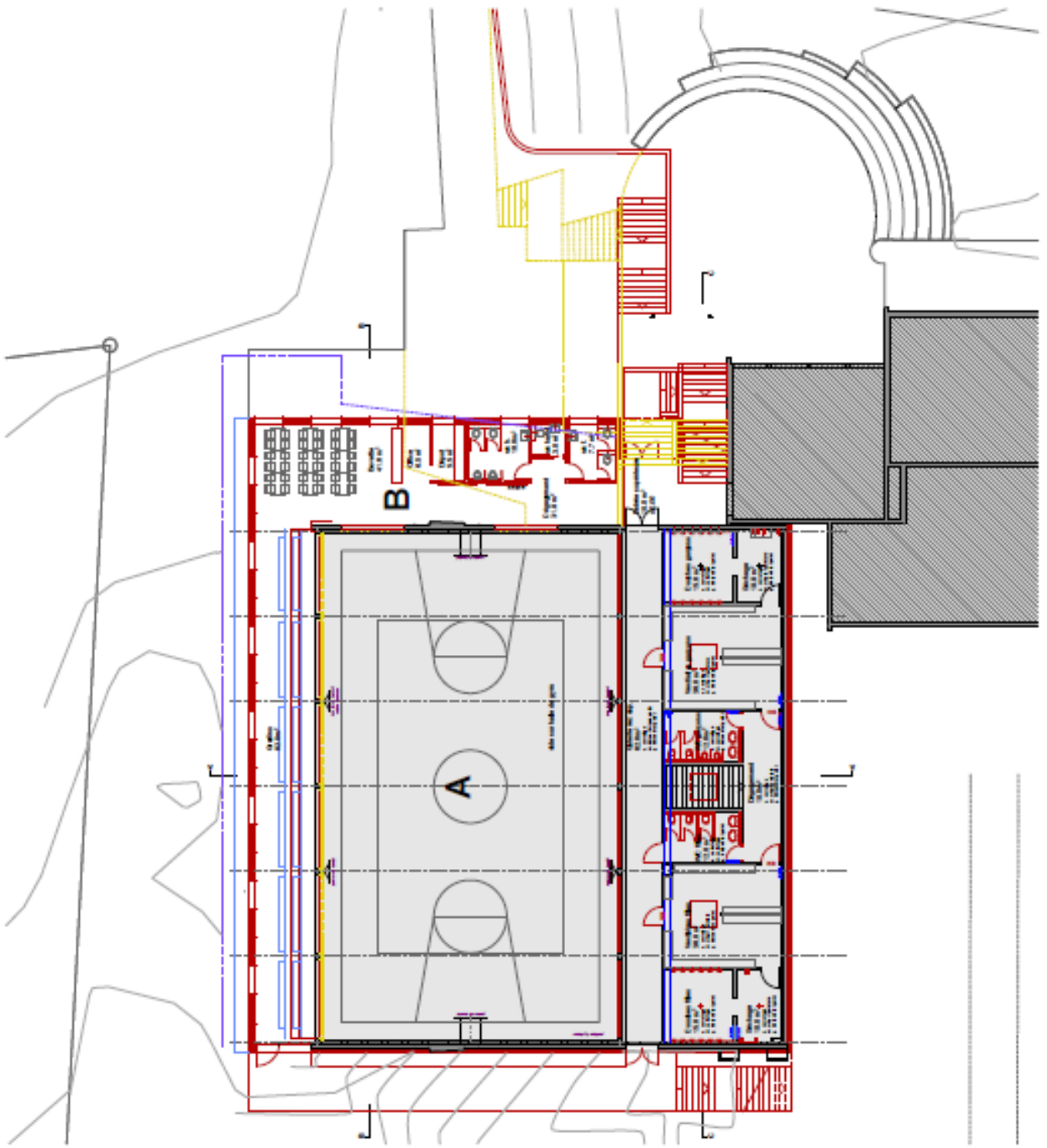
Proj: 14-02 HSA
 Date: 14/02/2014
 Rev: 01/02/2014

Aut: M. M. M.
 Date: 14/02/2014
 Rev: 01/02/2014

Obj: 14-02 HSA
 Date: 14/02/2014
 Rev: 01/02/2014

Legend:

- coltari
- percorsi
- a girare
- A emblemat
- B spandiment



14-02 HSA COMPOSER
L. Z. & A.

14000000 - 14000000 - 14000000 - 14000000

<small>Objet</small>	<small>Objet</small>
AD 1402	1402
<small>Date de l'acte</small>	<small>Date de l'acte</small>
1402	1402
<small>Date de l'acte</small>	<small>Date de l'acte</small>
1402	1402

Objet

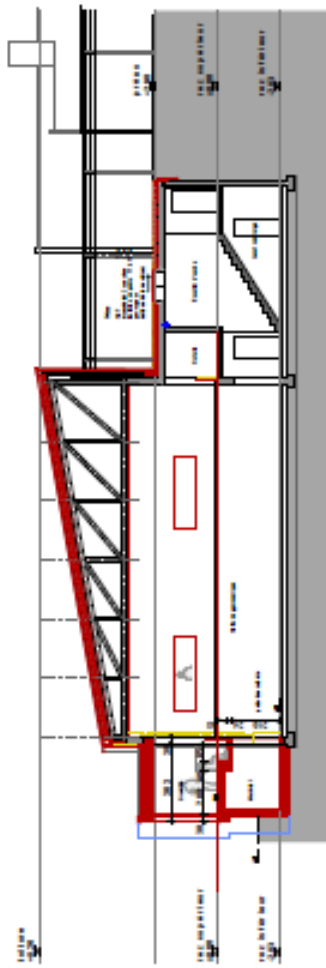
AD 1402

Date de l'acte

1402

Legende:

- cadreur
- receleur
- à double
- A: assemblé
- B: assemblé



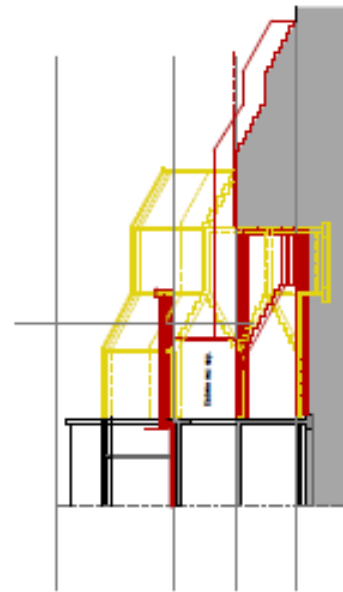
Coupe A-A



Coupe B-B



Coupe C-C



Coupe D

4. Modification du règlement sur la gestion des déchets

1. Introduction

Le Conseil communal a été informé que, dès 2014, le service relatif à la gestion des déchets, était assujéti à la TVA. Cette taxe fédérale étant obligatoire, nous avons l'obligation de rajouter également la TVA sur nos factures relative à la gestion des déchets et les taxes qui en découlent.

En ce sens, notre règlement communal relatif à la gestion des déchets doit être complété, selon indication de la juriste du Service de l'Environnement à Fribourg, à son article 16, par un alinéa 3 :

« Les taxes prévues dans le présent règlement s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, les montants figurant dans le présent règlement sont majorés en conséquence ».

Le règlement ainsi complété est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Reprise au domaine public de l'Impasse du Verger

1. Introduction

La commune a la volonté de reprendre au domaine public plusieurs routes privées à usage public ces prochaines années. Ceci de manière à ce que l'entretien à long terme des infrastructures soit garanti au niveau du déneigement, du revêtement et des collecteurs.

L'impasse du Verger a été réalisée en 1992 et elle appartient à la copropriété des riverains de la rue, qui en a assumé les frais de construction.

La conformité de l'infrastructure a été vérifiée et un curage accompagné d'une vidéo des canalisations a été effectué par les copropriétaires afin de contrôler l'état des infrastructures souterraines. Le rapport a été communiqué à la Commune. Ces infrastructures qui ont une trentaine d'années sont considérées dans un état satisfaisant.

2. Projet

La surface reprise au domaine public est d'environ 660 m² et comprend la route, une haie en bordure de l'article 310, ainsi que le dépôt pour les poubelles selon le plan ci-dessous.



Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que les chambres de contrôle sur l'axe de l'Impasse du Verger sont repris également.

3. Échéancier

Une convention de reprise a été signée avec les copropriétaires en octobre 2014, et le verbal de division sera réalisé au début 2015.

4. Le coût du projet

La Commune reprend cet objet pour CHF 0.

La Commune prend en charge les frais relatifs au verbal de division du géomètre ainsi que l'inscription au registre foncier.

5. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée d'accepter la reprise au domaine public de l'Impasse du Verger.

Le centre du poêle et de la cheminée

EXPOSITION PERMANENTE
+ DE 60 MODÈLES
EXPOSÉS



CHEMINÉES : PALAZZETTI - FREI
POÊLES : HASE - ATTIKA - AUSTROFLAMM

J. Schori

POELES
CHEMINÉES
CONDUITS DE FUMÉE

Cheminées & Canaux SA

1763 Granges-Paccot / Fribourg - Tél. 026 460 55 40

www.schori-cheminees.ch

CHC Sàrl
ELECTRICITÉ
TÉLÉMATIQUE

Chavaillaz Christian

Télématicien, Contrôleur
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7
1754 AVRY

T: +41 26 534 09 58

F: +41 26 534 09 85

Natel: 078 711 86 96

info@chcelectricite.ch

Câblage informatique
Courant faible, Sécurité
Paratonnerre, Contrôle
Dépannage

cycles
pâche
Avry-sur-Matran
www.cyclespache.ch
Imp. de la colline 3
1754 Avry-sur-Matran
Rte cantonale Rose

Service après-vente de qualité.
Un accueil chaleureux



Une visite s'impose !

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

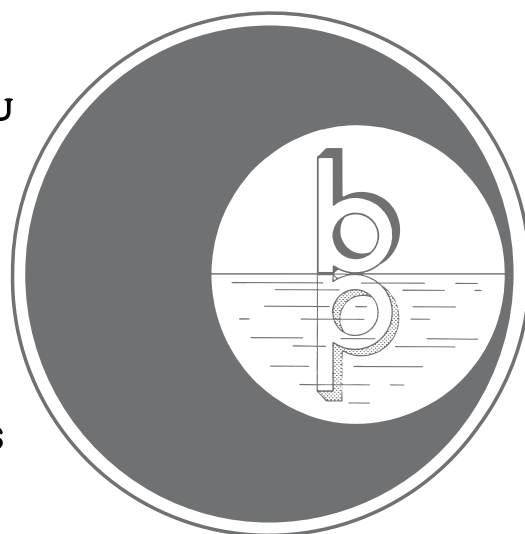
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)



La commune d'Avry

Cherche pour janvier 2015,

2 personnes pour le nettoyage des bâtiments communaux.

Taux d'occupation : entre 30 et 50%.

Si vous êtes disponible en fin de journée ou tôt le matin, nous attendons avec plaisir votre postulation.

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, sont à déposer avec la mention « postulation », jusqu'au 12 décembre 2014 à l'Administration communale, route des Fontanettes 57, 1754 Avry-sur-Matran, à l'attention de Mme Maillard, ou par courriel à nicole.maillard@avry.ch.

Enquête : « Participation sportive dans le contexte communal »

Les jeunes d'Avry sont sollicités !

Pratiquez-vous de la gymnastique, du fitness ou du sport ? Dans quelle mesure êtes-vous en général satisfait de l'offre sportive de votre commune ?

C'est à ce type de questions que les jeunes de 15 à 30 ans, habitant notre commune, sont invités à répondre dans le cadre d'un projet de recherche « La participation sportive des adolescents et jeunes adultes » mené par l'Institut de sport de l'Université de Berne, auprès de 33 communes bernoises et fribourgeoises.

Le questionnaire / enquête a déjà été envoyé aux jeunes de 15 à 30 ans de la commune d'Avry. Il est également question de faire participer les sociétés sportives par une enquête en ligne menée par cet institut.

Le choix des communes s'est fait sur des critères tels que le nombre d'habitants, les sociétés actives dans la promotion du sport ou le budget alloué aux sociétés et / ou aux structures sportives. L'idée est ensuite de pouvoir les comparer pour voir si les structures sportives ont un impact sur le fait de pratiquer un sport ou non, nous explique Christelle Hayoz, l'une des responsables de cette enquête, soutenue financièrement par l'Office fédéral du sport.

Les résultats de cette étude seront présentés aux communes lors d'une séance d'information le jeudi 5 février 2015 à Berne.

Toutes les personnes de notre commune intéressées seront les bienvenues !

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Fête patronale 2015

La prochaine fête de la Trinité, fête patronale de la commune d'Avry, aura lieu le 31 mai 2015. Nous aimerions pour cette occasion, toujours dans un esprit de convivialité, organiser une exposition à la Maison communale sur le thème : « Autour de la fête patronale ».

Nous faisons donc appel à toutes les personnes, ou aux sociétés, qui seraient en mesure de nous prêter des photos, des dessins ou des textes. Des documents portant principalement sur cette célébration mais aussi des documents relatifs à la chapelle ou au village d'Avry. Ceux-ci peuvent être déposés au secrétariat communal avec la mention « Autour de la fête patronale ». Il est aussi possible de prendre contact avec M. François Bouverat (026 470 11 79).

D'ores et déjà un grand merci à tous ceux qui nous permettront de mettre sur pied cette exposition et en assureront le succès.

La Commission culturelle

VIE DU VILLAGE

Le Rwanda, quarante ans après...

Quarante ans après son premier séjour (1967-1972), Carlos Terradillos vient de passer 15 jours au Rwanda. Il a constaté de nombreux changements principalement dans les villes. Cependant, cette évolution ne se fait pas de la même manière en ville que dans les zones rurales où les services n'arrivent pas à la même vitesse. Ainsi, le diaporama présenté aux aînés d'Avry a montré un pays où demeurent des interrogations et de nombreux défis.



Le pays dit « des mille collines » est bordé par une chaîne de volcans au nord du pays, des marais à l'est et au sud, un massif forestier au sud-ouest et le lac Kivu à l'ouest.

- Capitale : Kigali, 1 million d'habitants (40'000 habitants en 1970)
- Langues officielles : kinyarwanda, anglais, français
- Pays frontaliers : Burundi, République démocratique du Congo, Ouganda, Tanzanie
- Population : 11'689'696 hab. (4,5 millions d'hab. en 1970) sur 26'338 km², ce qui donne une densité de population de 443,8 hab/km². La population urbaine est de 19%
- Espérance de vie : 58,44 ans (hommes : 56,96 ans ; femmes : 59,96 ans)
- Altitude moyenne : 1'470 m. Point culminant : 4'519 m.
- PIB : 6.5 milliards de dollars en 2013 ; soit 1'400 dollars par habitant (CHF 1'190.-)
- Principaux secteurs économiques : agriculture (thé, café), tertiaire et exportation de minerais.
- Dépenses de santé par habitant : 29 dollars (CHF 24,70) en 2010

- Régime politique : république présidentielle

Kigali, centre du pays

Qui aurait pu imaginer que le Rwanda, petit pays enclavé et sans industrie, deviendrait un paradis pour investisseurs en Afrique 20 ans après les ravages de la guerre fratricide de 1994? La création d'infrastructures, la simplification des démarches administratives pour créer une entreprise, la lutte contre la corruption sont les piliers sur lesquels reposent une révolution économique dont Kigali, capitale du pays, en est l'emblème. Son quartier des affaires affiche un visage résolument moderne. Les deux gratte-ciel hébergent entre autres des agences bancaires et de change, des boutiques de cosmétiques et d'habillement et un supermarché.



Le Rwanda rural : atouts et défis

En traversant de nombreux villages et collines, j'ai rencontré beaucoup de paysans affairés dans les travaux des champs à flanc de colline. Dans la province du Nord, on cultive principalement la pomme de terre, la patate douce, le manioc et le haricot alors que dans les régions de l'Est, on pratique essentiellement la culture du riz. A l'Ouest, on trouve beaucoup de plantations de café. Les paysans sont fortement incités à cultiver le café car c'est un produit exportable sur les marchés étrangers. Néanmoins ces paysans ne vivent pas correctement car les revenus procurés par cette production ne permettent même pas d'acheter les produits alimentaires de base dans les marchés. En effet, un paysan reçoit 500 francs rwandais (CHF 0.80) par kilo de café alors que le distributeur à Kigali le revend à 3'000 francs rwandais

(CHF 4.80). Un agriculteur, rencontré sur la route de crête Congo-Nil à l'Ouest, m'a fait part de la difficulté de nourrir une famille de 6 personnes en zone rurale à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché.

Les zones rurales sont de moins en moins enclavées. Il existe des compagnies de bus régionaux qui permettent aux habitants des zones rurales de se rendre à Kigali ou dans les villes avoisinantes dans un temps raisonnable. Ces zones bénéficient d'une couverture de réseau mobile, ce qui permet à ces habitants de communiquer et de recevoir les nouvelles plus facilement. L'électricité arrive à certains villages que j'ai traversés. Cependant, seules les boutiques peuvent en bénéficier. Les utilisateurs de téléphone portable peuvent s'y rendre pour les recharger moyennant une modique somme d'argent.

L'emploi, les études et la santé sont les préoccupations prioritaires de la population. Des services, tels que l'accès à l'électricité, l'eau ou encore les moyens de transport, progressent. Mais ils sont encore à consolider en zone urbaine et surtout à développer dans les campagnes.



Le chômage

Alors que des milliers de diplômés formés dans les universités et dans les instituts supérieurs ne cessent d'inonder le marché du travail, ce dernier est saturé. Pour un jeune diplômé, trouver un premier emploi est un parcours semé de nombreuses embûches. Après l'envoi du CV, de la lettre de motivation et du formulaire de candidature,

le candidat doit attendre d'être sélectionné pour se présenter à un examen écrit. A l'issue de cet examen, une nouvelle sélection est effectuée et les candidats retenus peuvent se présenter à l'entretien. Par ailleurs, le parrainage ou la recommandation par une tierce personne est d'usage et permet dans la plupart des cas de contourner la procédure classique de l'examen écrit.

Face au chômage, beaucoup de personnes formées envisagent l'émigration en quête d'opportunités. Ceci étant, les jeunes diplômés en quête d'emploi dans le pays se réorientent vers des écoles des métiers, vers la mécanique, l'électricité ou la menuiserie.

De mon séjour, je retiendrai la volonté des rwandais, en particulier des habitants des régions rurales, qui travaillent durement pour vivre dignement.

Carlos Terradillos

Rencontres de folklore internationales (RFI)

Depuis maintenant 40 ans, en août, le canton de Fribourg vibre aux rythmes des groupes folkloriques invités dans le cadre des RFI. Cette année, 10 pays étaient représentés par des artistes pour la plupart amateurs qui se font un plaisir de partager leur passion de la danse et des traditions. Parmi eux, cinq pays : l'Uruguay, le Gabon, Singapour, le Monténégro et l'Ossétie du Nord n'avaient pas encore foulé le sol fribourgeois. Il y a eu aussi la découverte pour cette quarantième édition de trois groupes d'enfants âgés de 6 à 18 ans.

Le spectacle offert par les Communes d'Avry et Matran, à l'aula du CO de Sarine Ouest le jeudi 21 août, nous a fait voyager dans un premier temps au Monténégro grâce à la troupe Aluminium. Il y avait une belle énergie qui émanait de ce groupe folklorique. Et quel charisme : d'ailleurs leurs numéros d'équilibre à quatre étaient impressionnants. Puis, la troupe des enfants d'Ossétie du Nord a fait son entrée. D'abord les jeunes filles, habillées de longues robes blanches qui dissimulaient leurs pieds, étaient gracieuses et leurs déplacements formaient un ballet harmonieux. Elles ont en quelque sorte envoûté les spectateurs.

Par la suite, les garçons ont montré leur puissance et leur endurance physique dans des rythmes soutenus. Enfin, le Gabon a pris place pour clore la soirée. Le groupe est entré bigarré et a gardé le public en haleine grâce à ses danses endiablées.

Il ne reste plus qu'à attendre la 41ème édition des RFI l'an prochain avec enthousiasme !

CR



Théâtre des enfants



Cette année, deux soirées ont été consacrées au théâtre : les vendredi et samedi 5 et 6 septembre à l'aula du CO de Sarine-Ouest. La troupe des jeunes comédiens et comédiennes de M. Samuel Corminboeuf et M. Thierry Siffert a offert un spectacle haut en couleur et bien rodé.

Grâce au décor, deux caméras placées de chaque côté de la scène et des chaises vides, les spectateurs comprennent que l'histoire va se dérouler sur un plateau de télévision. Une émission dont le titre est : « Perdue de vue » doit prendre l'antenne dans quelques minutes. Mais problème : les deux présentatrices vedettes ont disparu. Il s'agit donc de les retrouver pour pouvoir commencer l'émission.

Il se passera beaucoup d'actions sur scène. Les jeunes ont mis en avant leur aisance à occuper l'espace scénique et n'ont pas hésité à s'investir dans la mise en scène. Nous avons passé un beau moment de théâtre, rempli de rebondissements, de pointes d'humour et de musique. Un grand merci à M. Samuel Corminboeuf et à M. Thierry Siffert pour avoir fait progresser ces jeunes ainsi que pour leur avoir permis de s'épanouir et de développer leur esprit de collaboration et d'écoute. Nous attendons le prochain spectacle avec impatience !

CR



Théâtre des Osses : L'illusion Comique

Le dimanche 5 octobre 2014, une trentaine d'ainé(e)s de notre village, accompagnés par deux membres de la Commission culturelle, sont allés au Théâtre des Osses pour voir la pièce de Pierre Corneille, L'illusion Comique, mise en scène par Geneviève Pasquier et Nicolas Rossier.

Le nouveau duo à la tête du théâtre a surpris les spectateurs par leur mise en scène très technologique de cette pièce classique. Des techniques modernes comme les projections vidéo, les miroirs, les panneaux mobiles, la musique avec même quelques accents électro, le jeu inhabituel des excellents acteurs et les rétrospectives se sont harmonieusement mêlés aux classiques alexandrins de la langue de Corneille.

La mise en scène a donc parfaitement réussi, presque comme par magie, à mélanger le classique et le moderne et à faire découvrir quelque chose de nouveau, d'étonnant pour la plus grande satisfaction des spectateurs.

En outre, ce type de soirée est l'occasion idéale pour faire découvrir le théâtre sous toutes ses formes et permet aussi de créer et de développer des liens amicaux entre les participants quelles que soient les générations.

Bernard Roussel

Résultat du concours Avryzoom 53

- Le nom du notable qui joua un rôle important dans la défense du patrimoine religieux fribourgeois est Pierre d'Englisberg.

La réponse se trouvait dans le texte « Journée du patrimoine culturel ».

La réponse exacte n'a pas été trouvée.

**La technologie au service
de votre confort**

SOFRAYER
La technologie du verre

UNIGLAS® | TOP
Vitrage économique

Sofraver, professionnel dans
l'univers du verre, vous apporte le confort
et un minimum d'impact écologique.

CONTACTEZ-NOUS
SANS PLUS ATTENDRE
026 470 45 10
www.sofraver.ch



La force de l'expérience

vilarel
SA Constructions

Avry-Bourg 8A
Avry-sur-Matran
079 947 39 40
www.vilarel.ch

GARAGE VONLANTHEN AVRY



Tél. 026 470 19 17

Olivier Künti

Fax 026 470 26 77

Route de Fribourg 16 - 1754 Avry

*Spécialiste Honda - Réparations et entretien toutes marques - Préparation
pour expertises - Vente véhicules neufs et occasions - Essence et Diesel*

Un petit coin de la Suisse au Québec

Le samedi 20 septembre 2014 se tenait, dans les jardins de l'Hôtel de ville de Québec, l'inauguration d'une magnifique horloge offerte par le canton du Jura pour souligner les 400 ans de la fondation de la ville de Québec. C'est grâce à la collaboration entre l'École des métiers techniques de Porrentruy, la Haute École Arc et l'horloger Richard Mille que cet ouvrage a pu être réalisé. Ce cadeau, promis en 2008, n'a pu être délivré que 6 ans plus tard.

Et pour cause ! Cette horloge monumentale est une prouesse technologique. Elle a mobilisé 28 corps de métier et des centaines de collaborateurs qui ont fourni plus de 6500 heures de développement et près de 4000 heures de montage et de mise au point. Son mouvement est composé de 5451 pièces. Elle a une hauteur de 3 m 50, une largeur de 2 m 50 et son poids approche les 2000 kilos. Elle intègre également un deuxième fuseau horaire qui indique l'heure de la Suisse.

Je me permets donc au nom de mes compatriotes de remercier la Suisse et nos amis jurassiens pour ce merveilleux cadeau qui embellit les jardins de l'Hôtel de ville. Cette horloge, maintenant bien à l'abri sous des vitrages qui la protègent des intempéries, peut désormais être admirée avec grand plaisir.

CR



SRS
swiss recycling services

0800 901 801
Agence de Rosé

**Gestion globale
des déchets
et des matières
recyclables**

fribourg@srsrecycling.ch

www.srsrecycling.ch

Rolle

TRANSPORTS SA

1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22



Association Lire et Ecrire



Cours de français écrit
pour personnes parlant le français

Cours de perfectionnement en lecture et écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours intensifs d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Pour les adultes qui :

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage,
les services sociaux... (pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

EP:AMADEUS

ElectronicPartner

1754 AVRY-BOURG

3800 INTERLAKEN

1820 MONTREUX

TV, Video, HiFi, Multimedia.

Notre
service
fait la
différence



chaînes
composées



chaînes compactes



solutions
multiroom

chaînes
iPod/iPhone



www.amadeus-ag.ch 026/470 24 20

Les meilleures marques
Le meilleur conseil
Le meilleur service



STRITT & FORLIN SA

installations sanitaires
ferblanterie - couverture

Rte de l'industrie 12 - 1754 Rosé
Tél.: 026 470 04 70 - Fax: 026 470 04 72
info@strittetforlin.ch - www.strittetforlin.ch

Pour ne pas perdre le Nord...

Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire est une fédération d'associations actives dans la solidarité internationale.

21 associations ayant une assise fribourgeoise confirmée sont fédérées au sein de Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire promeut des projets concrets de coopération internationale basée sur les droits humains, la justice sociale et le respect de l'environnement.



Par exemple



Togo et Bénin

Appui aux producteurs de pain de sorgho

Au Togo et au Bénin, le pain est largement consommé. Fait de farine de blé importé, ses qualités nutritives sont médiocres. Lorsque les marchés mondiaux flambent, l'approvisionnement est menacé. Or un test a montré une réelle demande pour du pain de sorgho local. Ce projet, coordonné par **Brücke · Le pont**, cherche à permettre aux acteurs de la filière du pain de sorgho (boulangères, meuniers et paysans notamment) d'améliorer leurs revenus en vendant un produit sain et local.

pensez aussi au Sud!

22 communes fribourgeoises participent déjà à cette chaîne de solidarité.

Et la vôtre ?

Attalens, Avry, Bas Intyamou, Bas Vully, Bulle, Charmey, Corbières, Corminboeuf, Ependes, Fribourg, Givisiez, Haut Vully, Granges Paccots, Matran, Neyruz, Portalban, Romont, Rossens, Seviz, Prez-Vers Noreaz, Val de Charmey, Villars sur Glâne

Intérêt pour votre commune

Expertise des projets

Un seul interlocuteur

La garantie d'une bonne utilisation des fonds attribués au développement et à la solidarité

Une image dynamique et solidaire

Un moyen de financer des projets de manière plus impliquée et concrète



Fribourg-Solidaire
CP 118, 1709 Fribourg
026 422 17 86
www.fribourg-solidaire.ch
info@fribourg-solidaire.ch

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

***Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile* : Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.**

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez ?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence ?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé ?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans les 4h qui suivent votre appel, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour rendre en charge votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper.

Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49 (uniquement pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Certaines entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants
- Réduction de CHF 20% de l'heure pour les membres CRF
- Pas de mission de moins de 3h

***Baby-sitting* : pour les sorties du soir ou du week-end.**

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement et de vos enfants en toute confiance ?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact au **026 347 39 40** ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch et recevez notre liste !

Aide aux proches : Un service d'accompagnement pour relayer les proches de personnes âgées et/ou malades

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Vous avez besoin de répit car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

Notre service est là pour vous aider et vous soulager en vous remplaçant pour quelques heures auprès de la personne âgée. Sur simple appel, une collaboratrice de notre service prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc. Nos collaboratrices sont des auxiliaires de santé CRS formées et expérimentées.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile.

Renseignements et demandes :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir :

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.

Habiter et Aider : un projet de logement intergénérationnel

- Vous êtes retraité/e, vous avez une chambre à disposition dans votre logement et besoin d'un peu d'aide au quotidien ?
- Vous êtes étudiant/e et recherchez un logement ?

Nous réunissons les bonnes personnes pour une cohabitation entre étudiants/es et personnes âgées afin de renforcer le lien entre les générations. En lieu et place d'un loyer, la cohabitation se fait sur un échange de services convenus d'avance. La Croix-Rouge met en contact les personnes intéressées, les aide à définir leurs besoins et leur attentes et garde un contact avec elles pendant toute la durée de la cohabitation.

Renseignements et demandes :

Téléphonez à notre service au 026 347 39 79 ou remplissez directement le formulaire de demande sur notre site internet www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/habiter-aider

Adresse de contact pour tous les services à la famille:

Croix-Rouge fribourgeoise Service Aide à la famille

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

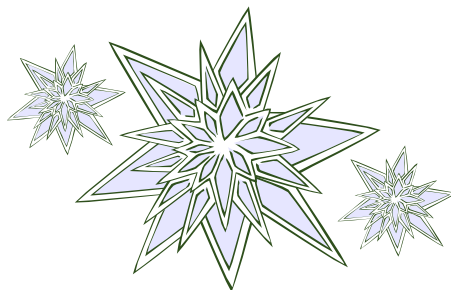
026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch



OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ENTRE NOËL ET NOUVEL AN

Le bureau communal sera fermé du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015



Bonnes fêtes



de fin d'année!

Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 -1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch



1754 Rosé
1712 Tavel

Tél. 026 470 18 57
Tél. 026 494 26 33

Schöpfer
+
Egger SA

• Sanitaire

• Ferblanterie

• Couverture

• Paratonnerre

BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél. 026 470 20 66
Fax 026 470 20 68
office@vonlanthen-architectes.ch



Gypserie, peinture et transformations
Isolation périphérique
Rénovation et décoration intérieure

Route du Covy 2
1754 Avry-sur-Matran

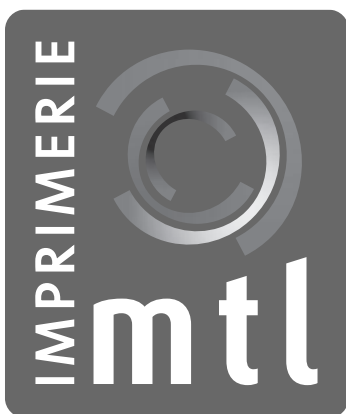
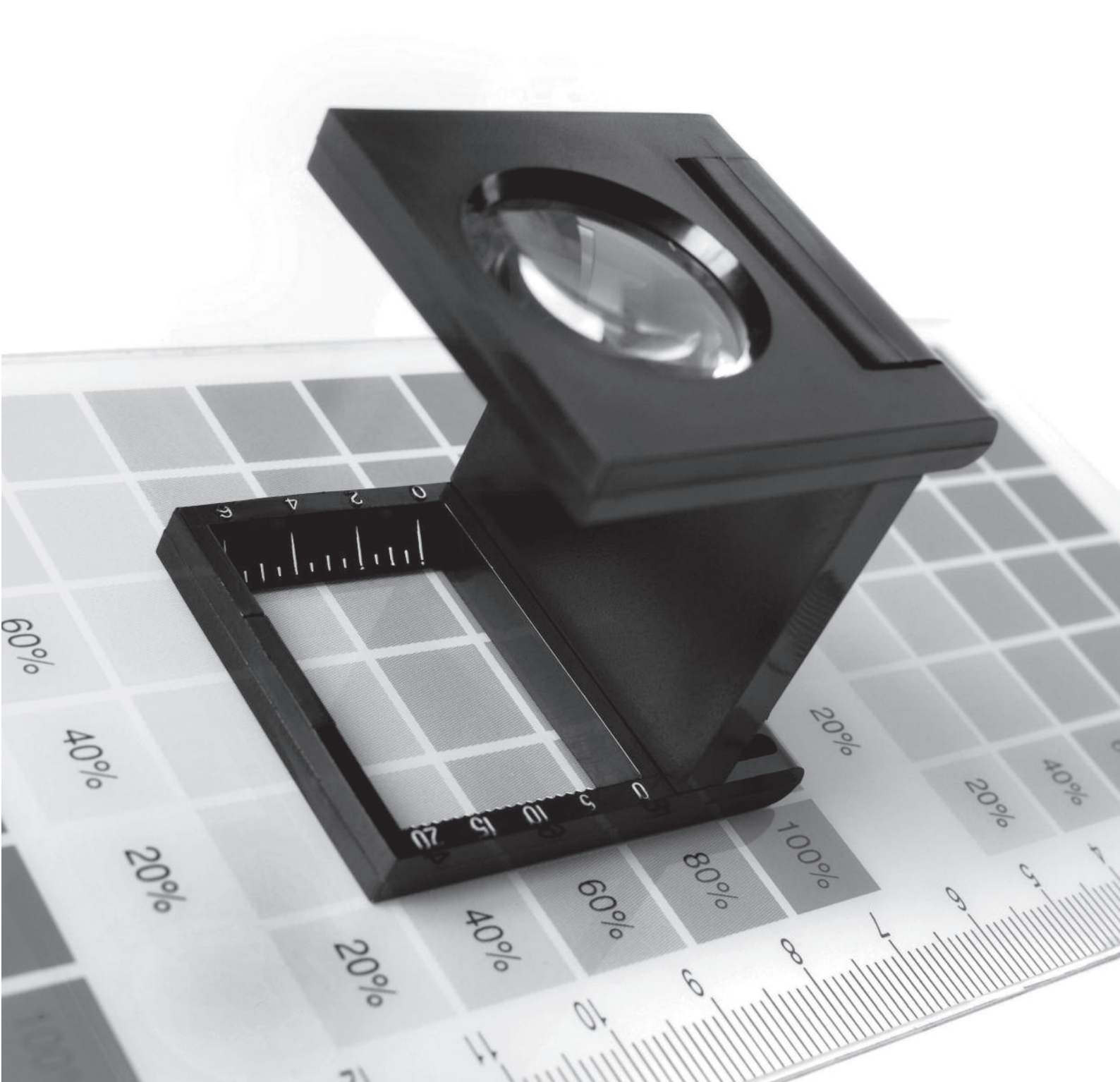
Tél. et fax: 026 470 25 14
Natel: 079 448 56 26
E-mail: mario@pelle.org

SOCIETES LOCALES

Amicale des sapeurs pompiers	Joël Martin	tél. 079 509 37 00	Route de Seedorf 32	1754 Avry
Chœur Mixte Le Muguet	Chantal Barras	tél. 026 402 39 85	Chemin des Glycines 10	1753 Matran
Club Athlétique de Rosé	Patrick Rossier	tél. 079 300 57 74	Bel-Air 24	1723 Marly
Club de Tennis de Table	Olivier Scherly	tél. 026 470 18 04	La Fin d'Amont 5	1756 Onnens
F.C. Piamont	Vincent Stulz	tél. 079 240 46 56	Imp. du Lavau 7	1772 Ponthaux
S.F.G. Gym-Dames	Denise Sapin	tél. 026 470 15 96	Impasse des Agges 23	1754 Avry
B.C.A. Badminton Multi-sports	Thomas Di Falco	tél. 079 262 65 44	Impasse des Métayers 3	1740 Neyruz
Soc. de Musique l'Avenir	Christian Mauron	tél. 026 413 15 09	En Plan 8	1733 Treyvaux
Soc. de Tir Air Comprimé	Jacob Schafer	tél. 026 470 16 72	Route du Covy 25	1754 Avry
Les amis du Petit-Calibre	Fabien Broillet	tél. 079 209 69 49	Chemin des Granges 14	1730 Ecuwillens
Soc. de Tir 300 m	Hubert Biemann	tél. 026 411 44 20	Route du Levant 19	1726 Farvagny
Fit-Bike	Pascal Brodard	tél. 079 577 29 00	Route du Centre 82	1741 Cottens
Unihockey	Michel Müller	tél. 026 470 18 45	Impasse des Préalpes 4	1754 Avry
Basketball	Sandra Zahno	tél. 026/470 07 85	Route des Murailles 29	1754 Avry
Société Jeunesse	Xavier Pirlet	tél.079 266 57 32	Impasse des Agges 13	1754 Avry

N'oubliez pas de visiter notre site internet : www.avry.ch





PRÉCISION AVANT TOUT

Route du Petit-Moncor 12 | 1752 Villars-sur-Glâne

+41 (0)26 401 13 13 | imprimerie@mtlsa.ch | www.mtlsa.ch



Bus gratuit
lundi toute la journée
et mercredi après-midi



2000 places
de parc gratuites



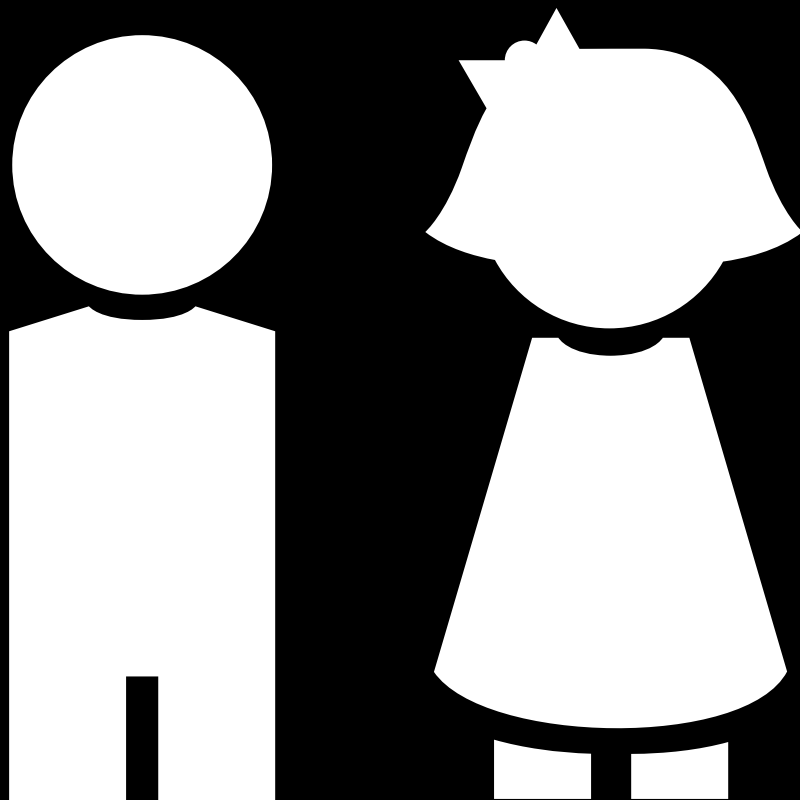
Ouvert vendredi
jusqu'à 21h



Application pour
smartphone



Wifi gratuit dans
les cafés/restaurants



Garderie gratuite pour les enfants de 2 à 6 ans

Le centre est ouvert du
lundi au samedi dès 8 h 00